

Processus d'établissement de
l'UNDAF/Sénégal

EQUIPE DES NATIONS UNIES AU SENEGAL

7832

Cadman ATTA MILLS
Représentant Résident
Banque Mondiale

Kadri TANKARI
Représentant de
l'OMS

Carlos Castro-ALMEIDA
Directeur du Bureau de
l'OIT et de l'EMAS

François d'ADESKY
Directeur de **l'ONUDI**

Edouard K. TAPSOBA
Représentant de la **FAO**

Joseph BUDARARA
Représentant du **PAM**

Michel DESSART
Représentant Résident du
FMI

Yapi BANCOULI
Représentant de Zone
pour l'Afrique de l'Ouest
UIT

Niangoran ESSAN
Représentant du
FNUAP

Christiane d'ALMEIDA
Représentant du
PNUCID

Bintou SANOGO
Directrice du
FNUAP/TSS

Pai OBANYA
Directeur du BRED
Représentant de
l'UNESCO

Osséni FASSASSI
Délégué Régional du
HCR

Agostino PAGANINI
Représentant de
l'UNICEF

Amadou CHEIFFOU
Représentant Régional de
l'OACI

Aster ZAOUDE
Coordinatrice Régionale de
l'UNIFEM

Odile SORGHO-MOULINIER
Représentant Résident du PNUD
Coordonnateur Résident du
Système Opérationnel des Nations Unies

TABLE DES MATIERES

I.	Processus d'établissement du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement l'UNDAF/Sénégal	1
II.	Principaux défis et enjeux de développement du pays	5
	2.1 - Défis et enjeux	5
	2.2 - Orientations stratégiques du Développement National	6
	2.3 - Priorités du Pays en application des engagements internationaux	7
III.	Eléments de conclusion de l'évaluation commune de la situation du Sénégal (CCA)	11
	3.1 - Contexte politique	11
	3.2 - Situation socio-économique	11
IV.	Principales leçons tirées de l'aide des Nations Unies au développement	16
	4.1 - Assistance antérieure des Agences des Nations Unies	16
	4.2 - Leçons à retenir	16
	4.3 - Implications pour UNDAF	17
V.	Plan-cadre commun de l'UNDAF : suite à donner aux priorités nationales	19
	5.1 - Contexte général de l'UNDAF au Sénégal	19
	5.2 - Domaines Thématiques de concentration de l'UNDAF	20
	5.2.1 - Lutte contre la Pauvreté	22
	Composante 1 : Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois	22
	Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures communautaires.	24
	Composante 3 : Amélioration des conditions de vie et renforcement des capacités des acteurs à la base.	28
	Composante 4 : Filets de sécurité	30
	Composante 5 : Promotion économique des femmes	31
	5.2.2 - Bonne Gouvernance	33
	Composante 1 : Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique	33
	Composante 2 : Approfondissement du système démocratique et de la gouvernance locale : appui à la décentralisation	35
	5.3 - Stratégie de mise en oeuvre et mécanismes de suivi/évaluation	36
	5.3.1 - Renforcement de la concertation Gouvernement/Système des Nations Unies	36
	5.3.2 - Renforcement des mécanismes de coordination inter-agences existants	36
	5.3.3 - Stratégie de mobilisation de ressource pour l'UNDAF	36
	5.3.4 - Mécanismes de suivi/évaluation	37
	Points d'ancrage communs de l'intervention du Système des Nations Unies au Sénégal	39
	5.4 - Ressources financières en appui à la mise en oeuvre de l'UNDAF/SENEGAL	57
	5.5 - Résumés des Programmes de Pays par Agence	59

CHAPITRE 1

PROCESSUS D'ETABLISSEMENT DE L'UNDAF/SENEGAL

Le 16 Juillet 1996, le Secrétaire Général de l'ONU présentait ses propositions de réforme du Système des Nations Unies.

L'un des outils principaux de cette réforme est le Plan Cadre d'Aide au Développement, connu sous le sigle UNDAF que les fonds et programmes de l'Organisation sont invités à élaborer et à mettre en oeuvre en concertation avec d'autres institutions du système des Nations Unies ainsi qu'avec les pays bénéficiaires de la coopération avec les organisations de l'ONU.

L'exercice UNDAF au Sénégal a démarré en mars 1998 par un séminaire inter-agences auquel ont participé les fonds et programmes, les agences spécialisées et les institutions de Bretton Woods. Ces agences sont au nombre de 16 dans ce pays.

Le démarrage proprement dit de l'exercice UNDAF au Sénégal a été précédé d'une mission d'appui effectuée à Dakar en novembre 1997 par deux facilitateurs des sièges du PNUD et du PNUCID. Cette mission d'une semaine a permis à l'équipe des Nations Unies d'approfondir la réflexion sur les objectifs de l'UNDAF et sur la valeur ajoutée de cet outil par rapport à d'autres instruments d'appui à la coordination et à la programmation, tels que la Note de Stratégie Nationale et l'Evaluation Commune de la Situation (CCA). Ce fut également l'occasion pour l'équipe des Nations Unies de définir un calendrier d'activités pour l'élaboration de l'UNDAF au Sénégal.

Au terme de cette mission, la grande majorité des agences étaient d'avis que l'UNDAF devrait être un document à caractère opérationnel qui contribuerait à renforcer les synergies entre les institutions du Système des Nations Unies.

Les discussions menées dans le cadre de la mission ont également permis d'établir la complémentarité entre l'UNDAF et la Note de Stratégie Nationale, cette dernière étant un document d'orientation du Gouvernement qui porte sur l'appui du Système des Nations Unies aux objectifs de développement national.

Au plan chronologique, on notera que l'UNDAF du Sénégal, qui s'inscrit dans la phase pilote de cet exercice, intervient à un moment où la plupart des agences sont à des étapes avancées de programmation de leur assistance au pays. Par ailleurs, l'UNDAF a été élaboré parallèlement à l'exercice commun d'analyse et d'évaluation de la situation du pays qui a été mené à terme par les agences des Nations Unies en août 1998. Les analyses et réflexions faites au titre des deux exercices se sont donc nourries mutuellement.

L'atelier inter-agences qui a marqué le démarrage effectif de l'exercice UNDAF s'est tenu à Dakar du 4 au 6 mars 1998. A cette occasion, les chefs d'agences ont défini les orientations stratégiques à prendre en compte par un comité technique inter-agences chargé de la rédaction du document UNDAF. Ce comité s'est réuni à de nombreuses occasions et a notamment tenu un atelier de rédaction conjoint du 22 au 23 septembre 1998.

Par ailleurs, un processus itératif s'est instauré entre le comité technique représenté par le point focal UNDAF du bureau du Coordonnateur Résident et le groupe des chefs d'agences. De ce fait les documents produits par le comité technique ont donné lieu à diverses réunions de chefs d'agences et échanges de notes, qui ont contribué à donner une dynamique au processus d'élaboration et d'appropriation du contenu de l'UNDAF par toutes les agences et institutions du Système.

Le séminaire inter-agences a abouti à l'identification des deux domaines thématiques de concentration de l'UNDAF au Sénégal que sont **la Lutte contre la pauvreté et la Bonne gouvernance**.

Ce choix est fondé sur les priorités définies par le Sénégal au titre de son 9^{ème} plan de développement (1996-2001) et qui visent à consolider la croissance tout en répondant de façon efficace à la forte demande sociale.

Le choix des deux thèmes de l'UNDAF est également fondé sur le constat que, pour atteindre les objectifs de développement social auquel le Sénégal s'est engagé à l'horizon 2000 au titre de diverses conventions de l'ONU, le Système des Nations Unies devait, à travers des programmes concertés de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance, concentrer ses efforts au relèvement du niveau des indicateurs sociaux.

Le document UNDAF/Sénégal décrit les types de collaboration et les formes de synergies que le Système des Nations Unies entend développer pour coordonner au mieux son assistance à la réalisation des objectifs de développement national en matière de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance. Dans ce contexte, l'UNDAF identifie des points stratégiques de coopération conjointe qui permettent une intégration des divers programmes et activités des agences.

Le présent document couvre les chapitres suivants qui sont présentés selon le plan type défini pour l'élaboration des documents UNDAF :

I – Processus d'établissement de l'UNDAF/Sénégal. Ce processus fait l'objet du présent chapitre.

II - Principaux défis et enjeux de développement du pays. Ce chapitre rend compte de la perception des autorités du pays et met en relief les éléments de convergence avec les points de vue du Système des Nations Unies.

III - Eléments de conclusion de l'évaluation commune de la situation. Ce chapitre résume l'analyse conjointe menée à terme par les agences du Système des Nations Unies en Août 1998.

IV - Résumé des principales leçons tirées de l'aide des Nations Unies au Développement. Ce chapitre fait un bilan analytique et en tire des leçons pour améliorer la programmation conjointe.

V - Plan cadre commun de l'UNDAF. Ce chapitre qui présente le contexte général de l'UNDAF, fait la synthèse des interventions des agences du Système des Nations Unies dans les deux domaines thématiques retenus par l'UNDAF, à savoir la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance, en donnant une estimation de l'enveloppe disponible. Ce chapitre récapitule aussi sous forme de tableaux les domaines de programmation conjointe en définissant (i) les stratégies de mise en œuvre, (ii) les mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation, (iii) les zones de concentration de l'intervention des Nations Unies et (iv) les agences des Nations Unies et les donateurs impliqués.

Principaux Défis et Enjeux de
Développement du Pays

2.1 –DEFIS ET ENJEUX

C'est dans leur 9^{ème} Plan d'orientation pour le Développement Economique et Social intitulé "Compétitivité et Développement Durable, 1996-2001" que les autorités sénégalaises ont consigné leur perception des défis et enjeux de développement de leur pays. Ce plan intervient après deux décennies de politiques de redressement économique et financier et d'ajustement des structures de l'économie, qui ont été renforcées en 1994 par la dévaluation du franc CFA. Cinq défis majeurs de développement ont été identifiés dans le 9^{ème} plan :

- la compétitivité de l'économie nationale ;
 - l'aménagement d'un espace attractif ;
 - l'Etat-stratège ;
 - le développement humain ;
 - le développement durable.
1. Pour rendre l'économie nationale compétitive, les autorités sénégalaises considèrent qu'il faut créer un environnement concurrentiel sain pour les entreprises, tout en tenant compte des enjeux de la mondialisation. Dans ce contexte, l'option nationale est de rendre l'économie nationale plus flexible et de renforcer les bases technologiques et managériales des entreprises nationales.
 2. S'agissant de l'aménagement d'un espace attractif, le gouvernement compte y parvenir en tenant compte, d'une part, du courant de mondialisation qui exige le respect des normes de qualité et, d'autre part, du processus d'ajustement permanent nécessaire pour intégrer le marché mondial de façon durable. Le Sénégal, petit pays d'environ neuf (9) millions d'habitants, situé à l'extrémité occidentale du continent africain, entend donc valoriser l'atout stratégique que lui confère sa position de carrefour de routes maritimes et aériennes sur le continent. Cette position motiverait, en particulier, l'aménagement d'un centre international de services sur le site de Dakar et sur d'autres sites secondaires, portant sur des activités internationalisées, délocalisées ou à forte valeur ajoutée à l'instar des télécommunications, de l'informatique, du tourisme, de la recherche, de la formation et de la santé.
 3. Le défi de l'Etat-stratège se relève, selon la stratégie gouvernementale, notamment à travers l'application effective des politiques de décentralisation et par le respect des normes de convergence des politiques adoptées dans le cadre de l'UEMOA.
 4. Le défi du développement humain englobe, selon les autorités sénégalaises, la reconnaissance des droits de chaque personne au développement humain et implique l'éradication de la pauvreté. La pauvreté touche environ 30 % des ménages sénégalais ; 78% des ménages pauvres vivent en milieu rural et 58 % des ruraux sont pauvres. Le Sénégal a élaboré un programme national pour réduire la pauvreté. Dans ce cadre, une stratégie budgétaire favorable à l'éducation, à la santé et à l'information fait partie des priorités nationales.
 5. Concernant le développement durable, les autorités nationales considèrent que l'accroissement démographique ne doit pas hypothéquer les possibilités des générations futures. De ce fait, le défi des transformations sociales est également inscrit dans les objectifs nationaux de développement durable.

Le Système des Nations Unies au Sénégal fait siens ces défis dont il a pu constater l'ampleur au terme de l'évaluation commune de la situation, dont les conclusions principales sont résumées au chapitre quatre du présent document.

2.2 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

Les autorités sénégalaises ont également identifié et consigné dans le 9ème Plan de développement économique et social, cinq axes stratégiques qui sont présentés dans le tableau ci-après. Il ressort de l'analyse de ce cadre de cohérence entre défis et stratégies, que les objectifs d'amélioration de la productivité globale de l'économie sont désormais davantage examinés à travers la recherche du bien-être des populations. Le gouvernement s'est engagé à établir une meilleure relation entre la croissance économique et le développement humain.

Les objectifs stratégiques de développement retenus par le gouvernement se résument comme suit :

- maintien de l'économie sur un sentier de croissance forte et durable ;
- satisfaction des besoins humains de base dans un contexte d'approfondissement de la démocratie et de consolidation de la paix ;
- sauvegarde du patrimoine naturel et satisfaction des exigences des générations futures.

Enjeux Globaux	Grands Défis	Axes Stratégiques	Mots-Clés
<u>Economiques</u>			-Croissance
❖ Mondialisation	Compétitivité	Elever durablement La productivité globale de la Nation	- Concurrence - Règle du jeu international - Libéralisation - Stabilité
❖ Intégration régionale	Attractivité	Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co- développement régionaux et internationaux	- Coopération - Ouverture - UEMOA, CEDEAO, - CEA, OMC - Restructuration - Risque – Initiative - Site – Services –Pmi - Consensus - Financement - Innovation - Expertise - Délocalisation
❖ Décentralisation	Etat-stratège	Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité entre l'Etat central et les collectivités locales	-Infrastructures de base -Régionalisation -Capacités institutionnelles -Contractualisation -Privatisation -Mobilisation -Responsabilisation

<u>Socio-culturel</u>	Développement Humain	Adapter le système Educatif, renforcer les aptitudes au développement, élargir la communication sociale	-Education -Formation -Santé -Qualification -Communication -Information -Femmes/Jeunes -Emploi
<u>Socio-démographiques</u> <u>Environnement</u> ❖ Monde urbain ❖ Monde rural	Développement durable	Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale	-Environnement -Ecosystèmes -Ressources naturelles -Sécurité alimentaire -Jeunes/Femmes Maîtrise de la fécondité

Source : IXème Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996 - 2001 " Compétitivité et Développement Humain Durable".

Pour relever ces défis, le Sénégal a mis en œuvre des réformes économiques et institutionnelles consignées dans le Document-Cadre de Politique Economique et Financière 1995-1997, signé conjointement par le FMI, la Banque Mondiale et le Gouvernement. Ces réformes sont en cours d'approfondissement avec l'appui de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée 1998-2000, signée entre le FMI et le Gouvernement. Plusieurs Programmes d'investissements sectoriels ont été formulés et sont en cours d'exécution avec l'appui technique et financier des partenaires extérieurs du Sénégal, dont le Système des Nations Unies. Concernant le secteur de la Santé, le programme sectoriel d'investissement couvrant la période (1998-2002) du Plan National de Développement Sanitaire et Social (1998-2007) est entré dans sa phase de mise en œuvre. Le Plan d'Action de la Femme, le Programme de Lutte contre la Pauvreté, le Programme National de Bonne Gouvernance, et le Programme National de Lutte contre la Drogue sont en cours d'exécution. Le processus de formulation de programmes sectoriels similaires pour l'éducation, l'agriculture et le Programme d'Action et d'Investissement Prioritaires en matière de Population (PAIP), suit son cours.

2.3 - PRIORITES DU PAYS EN EXECUTION DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les priorités du gouvernement sénégalais sont d'améliorer les finances publiques pour soutenir une croissance économique forte et durable, capable de conduire à une amélioration substantielle du niveau de vie des populations et de préserver les chances des générations futures. Ces objectifs sont en adéquation avec les conclusions et recommandations des grandes conférences mondiales ratifiées par le Sénégal, telles que :

- Le Sommet Mondial de New York pour l'Enfant
- La Conférence de Jomtien (Déclaration Mondiale pour l'Education pour Tous),
- La Conférence de Rio (Environnement et Développement),
- La Conférence du Caire (Population et Développement),
- Le Sommet Mondial de Copenhague pour le Développement Social.
- La Conférence de Beijing (Femme et Développement).
- Le Sommet mondial de l'Alimentation.
- La Conférence internationale sur la nutrition.

- La conférence d'Alma Ata sur les soins de santé primaires.
- La Conférence d'Istanbul sur l'Habitat.

En effet, en conformité avec ses engagements internationaux, le Sénégal a initié en 1994 un processus de formulation et de mise en œuvre d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté. Cette initiative s'inscrit en particulier, dans le cadre de l'application des recommandations du Sommet Mondial pour l'Enfant et du Sommet Mondial pour le Développement Social. Elle est également en cohérence avec l'orientation stratégique nationale qui vise à l'approfondissement de la politique de décentralisation qui se manifeste notamment par l'entrée en vigueur, en janvier 1997, d'une loi transférant aux collectivités locales, la responsabilité des secteurs sociaux essentiels dont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Cette option est la concrétisation d'une approche de développement à la base et de la recherche de réponses plus adaptées au développement local et des secteurs sociaux de base. Dans ce contexte, des actions spécifiques sont en cours, avec l'appui du Système des Nations Unies, pour assurer un meilleur suivi des conditions de vie des ménages, notamment par l'établissement d'une cartographie de la pauvreté et d'un observatoire du développement humain.

Le Sénégal a également entrepris de parfaire sa stratégie nationale en matière d'éducation. Dans ce cadre, un plan d'action décennal pour le développement de l'éducation et la formation, avec un accent particulier sur l'éducation de base et la formation technique, est en cours de formulation. Cette option politique répond aux conclusions et recommandations de la Conférence de Jomtien sur l'Education pour Tous et de Copenhague pour le développement des ressources humaines. Elle s'inspire aussi de l'approche préconisée par l'Initiative Spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique initiée en mars 1996.

Pour mieux prendre en compte les recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), le gouvernement a tenu en juillet 1995, un Conseil Interministériel sur la Politique de Population. Ce conseil a recommandé l'actualisation de la Déclaration de la Politique de Population (DPP) en y intégrant les objectifs démographiques quantifiés et les domaines nouveaux non encore pris en compte (pauvreté, sida, environnement et questions de réfugiés, etc.) ; et a renouvelé l'engagement du Sénégal à inscrire son programme de population en droite ligne des recommandations de la Conférence du Caire, selon une configuration centrée autour de trois piliers : Santé de la Reproduction, Planification Familiale, Santé Sexuelle ; Population et Stratégie de Développement et Plaidoyer avec un accent particulier sur l'égalité Homme/Femme.

Par ailleurs, la prise en compte de la problématique de l'environnement dans la perspective d'un développement durable trouve au niveau du Sénégal des éléments de réponse, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui est conforme aux conclusions et recommandations de la Conférence de Rio. Dans ce contexte, un dispositif institutionnel approprié et des mécanismes de suivi/évaluation ont été mis en place. Ces mesures visent à une plus grande maîtrise des questions liées notamment aux pollutions et nuisances, aux risques industriels, à la désertification, à l'appauvrissement de la biodiversité et au réchauffement de la terre.

Enfin, la stratégie de développement national vise le renforcement des capacités de l'ensemble des ressources humaines et un plan de valorisation de la contribution de tous dans la production des richesses nationales. Dans ce contexte, le Sénégal a saisi l'opportunité de la Conférence de Beijing sur le Développement de la Femme pour accélérer l'élaboration du Plan d'Action National de la Femme Sénégalaise. Ce plan est entré dans sa phase opérationnelle depuis l'année 1998. Un Comité National de Suivi a été mis en place pour apprécier la conformité des actions par rapport aux conclusions et recommandations de la Conférence. Par ailleurs, le Sénégal a entrepris un examen exhaustif de sa législation nationale en matière de protection des droits de la femme en vue de son harmonisation avec les conventions internationales, dont la CEDAW. Une réforme législative introduite en 1998 marque l'engagement politique du gouvernement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, suivant les recommandations des conférences de Vienne, du Caire et de Beijing.

La volonté politique du Sénégal de combattre la faim et la malnutrition, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Sommet Mondial de l'Alimentation, s'est traduite par la mise en place d'un Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Sous les auspices de ce Conseil, le gouvernement est en train de préparer une stratégie nationale de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) dont l'objectif est d'accélérer la croissance de la production alimentaire et qui est dans sa phase pilote, suscite un grand intérêt du gouvernement qui, du fait des résultats obtenus, a décidé d'allouer des ressources financières complémentaires de l'ordre de 4 millions de dollars US.

Le Sénégal a répondu favorablement à l'appel de la Santé pour tous, depuis son lancement en 1978. Les Soins de Santé Primaires ont ainsi constitué la base de la Politique de Santé et d'Action Sociale. Cette politique a été formulée de manière systématique par la Déclaration de Politique de Santé et d'Action Sociale en Juin 1989 qui a permis de traduire la politique en Stratégies Opérationnelles, puis par les Nouvelles Orientations de la Politique de Santé et d'Action Sociale adoptées en Juin 1995. Ces orientations ont servi de base à l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire 1998-2007 et du Plan Intégré de Développement du Secteur de la Santé (1998-2002), conçus comme de véritables plans sectoriels de lutte contre la pauvreté.

**Eléments de Conclusion de
l'Evaluation Commune de la
Situation du Sénégal**

CHAPITRE 3

ELEMENTS DE CONCLUSION DE L'EVALUATION COMMUNE DE LA SITUATION DU SENEGAL : (CCA)

L'évaluation commune de la situation du Sénégal, par les agences des Nations Unies, a abouti en août 1998, aux conclusions présentées ci-après.

3.1. CONTEXTE POLITIQUE

Sur le plan politique, le Sénégal a opté depuis 1981, pour le multipartisme intégral. Il a expérimenté un régime gouvernemental dit de «Majorité Présidentielle Elargie» qui a relativement stabilisé le paysage politique. Le Parti Socialiste continue de gouverner le pays. Le Parlement issu des législatives de mai 1998 a une majorité parlementaire socialiste, les dix (10) partis d'opposition n'y occupent que 34 % des sièges. Le Sénégal a créé en janvier 1999 un sénat, cette chambre haute est composée de 60 membres. Les 48 membres élus émanent exclusivement du Parti Socialiste ; sur les 12 membres nommés par le Président de la République, deux représentent l'opposition.

Depuis bientôt deux décennies, le contexte politique sénégalais reste marqué par un mouvement de rébellion dans la région de Casamance, au Sud du pays. Ce problème demeure une contrainte au développement de cette région et au bon déploiement de l'assistance extérieure. L'essentiel des activités de coopération qui y sont menées, tend à se réduire à l'assistance humanitaire. De ce fait, la Casamance est en train de perdre des acquis au plan de l'éducation et de la couverture sanitaire. Par ailleurs, le tourisme, source de revenus non négligeables pour les populations tourne au ralenti. Toutefois, les initiatives de rétablissement de l'ordre constitutionnel prises en janvier 98, ainsi que la rencontre historique entre le Président sénégalais et le Chef de la rébellion indépendantiste, intervenue pour la première fois le 22 janvier 1999 à Ziguinchor, laissent entrevoir des perspectives de rétablissement de la paix en Casamance.

3.2 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Le Sénégal est actuellement engagé, avec l'appui du FMI, dans la mise en oeuvre d'un programme appuyé par la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) couvrant la période 1998 - 2000. Ce programme vise à l'approfondissement des réformes présentées dans le Document-Cadre de Politique Economique et Financière à moyen terme (1994 - 1997) signé conjointement par le FMI, la Banque Mondiale et le Gouvernement du Sénégal en juillet 1994, au lendemain de la dévaluation du Franc CFA. Par ailleurs, en avril 1998, le Sénégal a présenté à ses partenaires extérieurs au développement, sa stratégie de développement économique et social couvrant la période 1998-2001, ainsi que les plans d'actions qui s'y rattachent.

Au niveau des indicateurs macro-économiques, des évolutions positives se dessinent depuis 1994, après une période de récession qui a marqué l'économie sénégalaise au début des années 90. Cependant, les résultats sont plus mitigés en ce qui concerne les secteurs sociaux et les évolutions relatives à la population, au genre et à l'environnement.

L'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, après la dévaluation du franc CFA intervenue en Janvier 1994 et la mise en place de réformes structurelles. Ces dernières visaient une simplification et une harmonisation des procédures administratives sur le plan fiscal, juridique et douanier, en vue de créer un environnement plus concurrentiel. De ce fait, le Produit Intérieur Brut (PIB) a crû en moyenne de 5% sur la période 1995-1997 et les estimations pour l'année 1998 sont de 1,2 %. Le déficit global des finances publiques hors dons est réduit et n'était plus que de 1,7 % du PIB en 1997 et en 1998, contre 7 % en 1993. Toutes ces évolutions favorables sont sous-tendues par une amélioration du taux brut d'investissement estimé à 18,7 % du PIB en 1997 contre 13 % en 1993, et du taux d'inflation qui est évalué à moins de 1,8 % en 1997 et à moins de 1 % en 1998. D'une manière générale, l'option nationale en matière de développement économique repose sur le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et marchands et la promotion de l'initiative privée.

Indicateurs économiques et sociaux

Indicateurs	Valeurs
DHD (1995) : rang	158 ^e sur 174 pays
PNB en millions de dollars Etats Unis (1997)	4.524
PNB/Tête, en dollars Etats-Unis (1997)	526
Taux d'inflation (1997) en %	1,8
Taux de croissance du PIB réel 1995 – 1997 (%)	5
Taux d'épargne 1997 (% PIB)	13,2
Taux d'investissements 1997 (% PIB)	18,7
Déficit de la balance courante 1997 (% PIB) (Hors transferts officiels bruts)	7,6
Déficit global des finances publiques 1997 (% PIB) (Hors dons)	1,5
A.P.D. en millions de dollars EtatsUnis (1997)	371
Encours de la dette, en millions dollars E.U. 1997	3.671
Encours de la dette en % du PIB (1997)	73
Service de dette/exportations (en %)	18,7
Part de la dette multilatérale dans le total (en %)	62
Part de la dette bilatérale dans le total (en %)	36
Part des autres dettes dans le total (en %)	2
Taux brut d'alphabétisation (en %)	
Pays	32
Hommes	43
Femmes	23
Taux brut de scolarisation primaire 1996/1997(en %)	
Filles	53
Garçons	67
Taux de fréquentation du secondaire(en %)	
Pays	10,2
Filles	6,7
Espérance de vie (1993)	
Homme	51 ans
Femme	53 ans

Source : Gouvernement du Sénégal : - PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain 1998 ; Banque Mondiale, "Special Programme of Assistance, SPA, Status Report for Senegal, december 1998.

Toutefois, relever le défi de la compétitivité exigerait des réformes économiques et institutionnelles plus profondes que celles réalisées jusqu'à présent. En effet, l'allégement et l'accélération des procédures judiciaires, ainsi que le renforcement de l'indépendance de la justice, doivent être effectifs pour un meilleur attrait de l'investissement privé étranger. Actuellement, les investissements privés en capital fixe, toutes catégories confondues, sont estimés à 11,3 % seulement du PIB en 1997. Les réformes initiées en ce qui concerne l'énergie, facteur de production essentiel, devraient être parachevées. D'une manière générale, les efforts de renforcement des capacités de gestion économique doivent concourir à une modification de la structure macro-économique, en vue de l'accroissement de l'épargne nationale et de l'investissement, estimés respectivement à 13,2 % et à 18,7 % du PIB de 1997. Les niveaux actuels de ces deux indicateurs ne sont pas compatibles avec des projections de taux de croissance supérieurs à la moyenne de 5 % observée sur la période 1995 - 1997. Par ailleurs, l'endettement du pays est à un niveau élevé. Le service de la dette a représenté 27 % des recettes budgétaires de 1998. Dans ce contexte, la stratégie de croissance ne saurait envisager un niveau d'endettement additionnel, compte tenu du poids important que cela exercerait sur le budget national. Les actions et initiatives doivent être multipliées pour favoriser l'investissement privé direct, national et étranger. L'approfondissement des réformes doit également aller de pair avec les efforts d'identification des avantages comparatifs du Sénégal.

Au niveau de l'entreprise, l'amélioration de la compétitivité passe par un processus d'ajustement permanent qui vise notamment, à rapprocher les coûts unitaires de production des coûts internationaux. Dans ce contexte, le recours aux technologies appropriées et une plus grande maîtrise de la qualité des produits et des services sénégalais sont indispensables.

La réforme institutionnelle de 1996, au titre de la politique de décentralisation, accorde un rôle central aux collectivités et aux populations locales, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre, selon une approche participative, des Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI), des Plans d'Investissements Communaux (PIC) et des Plans Locaux de Développement (PLD). Cependant, il s'avère nécessaire d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre desdits plans en vue d'améliorer le bien-être des populations. En effet, des compétences touchant aux domaines essentiels au développement humain, à savoir l'éducation, la santé, l'action sociale, la culture, la jeunesse et les sports, l'environnement, l'urbanisme et l'habitat, ont été transférées aux collectivités locales. Ces dernières, insuffisamment préparées à assumer ces nouvelles responsabilités, se heurtent à des contraintes en matière de ressources financières et humaines. Seulement 7% des compétences du budget national ont été transférées pour gérer neuf domaines de compétences. Concernant les ressources humaines, des besoins importants subsistent en termes de renforcement des capacités des élus locaux, en majorité analphabètes.

Si le Sénégal semble avoir réussi à créer des cadres stratégiques à travers des programmes d'Investissements sectoriels, en vue d'améliorer les indicateurs socio-économiques, les évolutions décrites ci-après illustrent l'ampleur des efforts qui restent à déployer pour réaliser l'objectif de développement humain durable, que visent les autorités nationales et leurs partenaires au développement, dont le système des Nations Unies.

Sur le plan sanitaire, le Sénégal reste confronté au défi de relever l'espérance de vie qui, selon les estimations les plus récentes (1993), est de 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. En 1988, cet indicateur était respectivement de 47 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes. Les principales causes de décès chez les enfants de 0 à 4 ans sont les diarrhées (21 %), les maladies respiratoires (23 %) et le paludisme (9 %). Au plan national le paludisme demeure la première cause de mortalité. Le taux de mortalité maternelle reste encore élevé (510 décès pour 100 000 naissances vivantes).

Sur le plan démographique, le Sénégal poursuit la mise en œuvre de sa politique de population approuvée en 1988 et qui vise à ralentir l'accroissement de la population par la maîtrise de la fécondité ; l'objectif est de réduire l'indice synthétique de fécondité de 5,9 à 5 en l'an 2001.

Le Sénégal devrait aussi améliorer la couverture vaccinale en vue de l'éradication de certaines maladies. Cette couverture se situe pour le BCG à 80 %, pour la fièvre jaune à 57 % et pour la rougeole à 60 %.

En ce qui concerne l'éducation, le Sénégal reste encore confronté à une situation très préoccupante, car l'analphabétisme touche 68 % de la population totale et 80 % de la population féminine. Malgré les efforts fournis dans la construction et l'équipement des salles de classe et dans le recrutement des maîtres et autres personnels enseignants, le taux brut de scolarisation au niveau du premier cycle atteint à peine 62 %. Le niveau d'encadrement illustré par un ratio élèves/maître estimé à 65 en moyenne, traduit la qualité moyenne de l'enseignement primaire. Ces indicateurs ne sont pas en adéquation avec le niveau élevé des ressources allouées à l'éducation, qui représente environ 30 % du budget national.

En matière d'emploi, les données relatives aux périodes récentes ne sont pas fiables. Selon les statistiques disponibles, 38 % des emplois relevaient du secteur public en 1981. Concernant le secteur privé, le chiffre est de 62 % au titre de l'année 1991.

Le marché de l'emploi se caractérise par l'évolution des emplois dans l'économie informelle. Ce phénomène, qui ne concernait que 17 % de la population active juste après l'indépendance, touchait 25 % de la population urbaine en 1991. Quant au chômage, il s'est développé au rythme de 10 % par an entre 1960 et 1991.

Concernant sa répartition selon le genre, le sous-emploi est plus net chez les femmes que chez les hommes, en particulier pour la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans, où il atteint le taux de 82 % contre 63 % pour la population totale.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le pays doit faire face à une situation difficile puisque 30 % de la population ne disposent pas de la ration alimentaire minimum recommandée par la FAO, soit 2400 calories/jour/personne. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire qui fera partie intégrante de la stratégie nationale de sécurité alimentaire en cours d'élaboration, va contribuer à la résolution de ce problème capital.

S'agissant de l'environnement, on constate que le Sénégal est soumis à une désertification progressive. En effet, selon les indicateurs actuels, le domaine sahélien qui couvrait les 2/5e du pays en 1960, aurait atteint aujourd'hui les 3/5e du territoire national. Une des conséquences de ce phénomène est la diminution des ressources en eau et l'augmentation du niveau de pollution, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal. Cette situation affecte à son tour le potentiel hydrique et halieutique et a des répercussions sur la réalisation des objectifs en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. La mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) constitue une des réponses des autorités nationales à ce problème.

En vue de renverser les tendances négatives susmentionnées, le Sénégal a développé des mécanismes de concertation et des processus de participation à divers niveaux de décision. C'est ainsi que la société civile, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, sont davantage associés au processus de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes au niveau macro-économique et sectoriel. De plus en plus de femmes sénégalaises accèdent à des postes de responsabilité technique et de direction, tant au niveau central que régional. En effet, on constate que les femmes représentent respectivement 9,3 %, 12,4 % et 10 % des ministres, des magistrats et des députés. Ces évolutions positives renforcent le système démocratique sénégalais.

Considérant les défis susmentionnés et tenant compte des stratégies et priorités nationales, le Système des Nations Unies au Sénégal prend, dans le cadre de l'UNDAF, l'engagement de mettre en œuvre, de façon concertée, des actions d'appui au développement du Sénégal dans les deux domaines thématiques que sont la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance.

Principales Leçons tirées de l'Aide
des Nations Unies au
Développement

CHAPITRE 4

PRINCIPALES LEÇONS TIRÉES DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DÉVELOPPEMENT

4.1 – ASSISTANCE ANTERIEURE DES AGENCES DES NATIONS UNIES

Le Système des Nations Unies a apporté un appui technique et financier substantiel à la réalisation des objectifs de développement national du Sénégal durant des décennies. Cet appui reflète la diversité des compétences au sein du Système et s'est manifesté sous différentes formes. Selon les données de 1996, la coopération technique du Système des Nations Unies au Sénégal a représenté 11,8 % de l'enveloppe totale de l'Aide Publique au Développement (APD). L'aide en appui à la balance des paiements et dans le cadre du programme d'ajustement (APD). L'aide en appui à la balance des paiements et dans le cadre du programme d'ajustement, a constitué l'équivalent de 61 % du total de l'APD et a été fournie essentiellement par le FMI et la Banque Mondiale. L'appui du Système des Nations Unies à la réalisation de projets d'investissement a été évalué à 23 % du total de ce type d'aide. L'assistance dans le cadre des secours d'urgence et de l'aide alimentaire, était évaluée à 3,3 % de l'apport du Système des Nations Unies aux projets et programmes de développement du Sénégal.

Les secteurs qui ont bénéficié de l'assistance des institutions des Nations Unies sont les suivants :

- **Santé** : appui à la définition des politiques et stratégies nationales de santé et d'action sociale ; amélioration des infrastructures sanitaires, renforcement des services de santé à base communautaire et amélioration de l'état nutritionnel des populations ; lutte contre l'usage illicite de stupéfiants ; intégration des services de Santé de la Reproduction/Planification familiale dans le Système Sanitaire, meilleure prise en charge de la Santé de la Reproduction des adolescents ;
- **Education et Formation** : programmes d'éducation et de formation des enfants, en particulier des filles, pour arriver à un enseignement primaire de qualité ; alphabétisation des adultes (des femmes en particulier) ; appui à la définition d'un plan décennal pour l'éducation et la formation, dont l'adoption est prévue en 1999 ;
- **Emploi** : renforcement du tripartisme, promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus, et amélioration des conditions de travail en particulier pour les groupes vulnérables ;
- **Agriculture et Sécurité alimentaire** : appui à la production par la formation et l'encadrement ; appui à la formulation d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire, en application des recommandations du Sommet Mondial de l'Alimentation tenu à Rome en 1996 ; poursuite des actions pour limiter les conséquences de l'insécurité alimentaire, notamment par la mise en place d'un système d'alerte rapide et de mécanismes d'obtention d'informations périodiques sur les possibilités alimentaires existantes ;
- **Gestion Economique** : appui à la formulation et l'exécution de programmes de gestion économique ; renforcement des capacités des institutions et agents de l'Etat pour l'exercice des fonctions clés de gestion économique ;
- **Dialogue sur les Politiques** : appui à la formulation des divers plans et programmes nationaux, tels que le Programme National de Lutte contre la Pauvreté, le Plan d'Action de la Femme, la Déclaration de la Politique de Population, le Plan d'Action National pour l'Environnement, le Plan d'Action National pour l'Enfant, le Plan d'Action National en faveur des Enfants Travailleurs, le Programme National de Bonne Gouvernance, la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, et le Programme National de Lutte contre la Drogue.

4.2 – LEÇONS A RETENIR

Le Système des Nations Unies a contribué au renforcement des capacités nationales, notamment en matière de formulation et de suivi des stratégies, plans et programmes nationaux de développement. L'équipe des Nations Unies a donné une impulsion à la coordination des aides, afin que l'appui des partenaires extérieurs du Sénégal s'inscrive dans les cadres stratégiques élaborés par les autorités du

pays. Le Système des Nations Unies a par ailleurs joué un rôle de facilitateur pour la promotion de la participation de la société civile et du secteur privé aux processus de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes de développement. Cet appui s'est fait sous diverses formes, telles que l'organisation de séminaires, la réalisation d'études et l'animation de groupes thématiques de réflexion. Dans ce cadre, les agences des Nations Unies ont fait grand usage de l'expertise nationale, conformément à l'option du Système de faire contribuer au développement les ressources humaines du pays.

Pour aussi positif qu'il soit dans divers domaines, le bilan de l'assistance extérieure amène néanmoins à considérer la nécessité de renforcer la complémentarité et la synergie entre bailleurs de fonds, tant au niveau des choix de politiques d'intervention qu'au niveau de la programmation et de la mise en œuvre des activités opérationnelles. Au niveau des politiques d'intervention en particulier, il s'agit de vérifier la complémentarité des politiques sectorielles et celles dites transversales (communication, pauvreté, population, décentralisation, genre, etc). En ce qui concerne la programmation, il s'agit de renforcer la complémentarité des interventions extérieures tout en inscrivant les activités de chaque intervenant dans le cadre des politiques respectives. Au niveau opérationnel, il s'agit d'harmoniser les approches en fonction des domaines d'intervention. Le Système des Nations Unies s'efforcera de mettre en œuvre ces principes, dans le cadre de la coopération entre agences, et avec d'autres donateurs.

4.3 - IMPLICATIONS POUR UNDAF

Avant l'introduction d'UNDAF, les programmes ont été réduits en nombre et n'ont pas eu toute l'efficacité souhaitée. La raison de cet état de fait réside dans les différences de procédures et des cycles de programmation propres à chaque organisation. La disparité des critères d'approbation appliqués par les divers organes directeurs de ces organisations, ainsi que l'absence d'uniformité dans la décentralisation des pouvoirs de décision au profit des bureaux extérieurs des institutions du Système, ont également constitué des contraintes à l'intégration des programmes.

Ces obstacles devraient être en partie surmontés grâce à l'harmonisation des cycles de programmation des fonds et programmes déjà effectuée. Par ailleurs, l'effort de coordination dans la programmation se poursuivra à l'occasion de la formulation des programmes et projets initiés par diverses agences du Système des Nations Unies. Les consultations et réunions inter-agences viseront à renforcer la programmation conjointe des activités du Système.

Plan-Cadre Commun de l'UNDAF

5.1 - CONTEXTE GENERAL DE L'UNDAF AU SENEGAL

Le contexte général des interventions du Système des Nations Unies au Sénégal est centré sur la promotion, la protection et l'application des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Cette option est fondée sur toute une série de dispositifs institutionnels et juridiques adoptés par l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées à travers les déclarations, conventions et recommandations des conférences internationales.

De fait, les Droits de l'Homme s'étendent à l'ensemble des travaux du Système des Nations Unies, qui embrasse des domaines tels que les droits de l'enfant, les droits de la femme, les droits à la santé, à l'éducation, au développement économique et social et au travail, et les droits des populations autochtones.

Le Plan-Cadre d'Aide au développement du Système des Nations Unies (UNDAF), se situe dans ce même contexte général où les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement sont indissociablement liés.

Le Sénégal a participé à de nombreuses Conférences internationales et a adhéré à l'ensemble des déclarations issues de ces rencontres. Il a signé et ratifié la quasi totalité des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme, à savoir :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948 ;
- Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 1966 (ratifié le 3 Octobre 1967);
- Protocole Facultatif se rapportant au Pacte des Droits Civils et Politiques, 1966 (ratifié le 13 février 1978) ;
- Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, 1966 (ratifié le 13 février 1978) ;
- Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, 1948 (ratifiée le 4 août 1983) ;
- Convention sur l'Elimination et la Répression du Crime d'Apartheid, 1973 (ratifiée le 18 février 1987)
- Convention sur les Droits Politiques de la Femme, 1952 (ratifiée le 2 mai 1963) ;
- Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale, 1965 (ratifiée le 19 avril 1972) ;
- Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, 1981 (ratifiée le 5 février 1985) ;
- Convention contre la Torture et autres peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants, 1984;
- Convention relative au Statut des Réfugiés, 1951 (ratifiée le 2 mai 1963) ;
- Protocole relatif au Statut des Réfugiés, 1967 (ratifié le 3 octobre 1967) ;

- Convention relative aux Droits de l'Enfant, 1989 (ratifiée le 31 juillet 1990) ;
- Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, 18 septembre 1997 (ratifiée le 23 septembre 1998) ;
- Les Conventions fondamentales de l'OIT :
 - N°29 sur le Travail Forcé, 1930 (ratifiée le 4 novembre 1960) ;
 - N°105 sur l'Abolition du Travail Forcé, 1957 (ratifiée le 28 juillet 1961) ;
 - N°100 sur l'Egalité de Rémunération, 1951 (ratifiée le 22 octobre 1962) ;
 - N°111 concernant la Discrimination (emploi et profession, 1958, ratifiée le 13 novembre 1967).

En ce qui concerne la Convention N°138 de 1973 sur l'âge minimum, le Gouvernement du Sénégal a annoncé sa ratification au 16 janvier 1999.

Par ailleurs, le Sénégal est un Etat de droit, ayant une culture, une histoire et une pratique démocratiques. La Constitution, instrument suprême du système juridique, garantit les droits fondamentaux tels que : les libertés politiques, les libertés syndicales, les droits et libertés de la personne, de la famille et des collectivités locales, les libertés philosophiques et religieuses, le droit de propriété et les droits économiques et sociaux.

Toutes ces libertés fondamentales ont fait l'objet de lois de portée générale, de décrets et règlements. Par ailleurs, un fort mouvement associatif de défense des droits humains s'est développé depuis l'indépendance.

Dans ce contexte, le Sénégal poursuit ses efforts de renforcement de la démocratie. Le Système des Nations Unies y apporte sa contribution en visant les objectifs suivants :

- appliquer et respecter les dispositions des conventions relatives aux droits humains ;
- mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le domaine des droits humains auprès des décideurs, des partenaires sociaux, des leaders religieux et d'opinion, des médias, des jeunes, des mouvements associatifs et du public en général ;
- formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies en faveur de la promotion des droits humains et de la démocratie ;
- renforcer l'esprit et les pratiques civiques chez les citoyens.

Dans ces domaines, plusieurs Agences des Nations Unies (notamment le PNUD, le HCR, le BIT, le FNUAP, l'UNIFEM et l'UNICEF) apportent un soutien direct au gouvernement et aux partenaires sociaux, en étroite coordination avec les ONG et d'autres partenaires au développement. Ces interventions seront traitées plus en détail dans l'axe 3 du domaine thématique sur la bonne gouvernance.

5.2 – DOMAINES THEMATIQUES DE CONCENTRATION DE L'UNDAF

Axé sur les priorités de développement nationales, l'UNDAF a identifié deux domaines thématiques de concentration : la Lutte Contre la Pauvreté et la Bonne Gouvernance.

Ces deux domaines thématiques ont donné lieu à l'adoption de programmes nationaux de développement qui servent de cadre pour le déploiement de l'assistance du Système des Nations Unies au Sénégal sur la période 1998 - 2001.

En matière de lutte contre la pauvreté, les interventions du système sont axées sur les composantes du programme national énumérées ci-après:

- Composante 1 : Accroissement et diversification des revenus et création d'emplois;
- Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures communautaires;
- Composante 3 : Renforcement des capacités productives des bénéficiaires et amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages ;
- Composante 4 : Filets de sécurité;
- Composante 5 : Promotion économique des femmes.

S'agissant du programme national de bonne gouvernance, les principales composantes sont les suivantes :

- Composante 1 : Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique;
- Composante 2 : Approfondissement du système démocratique et de la gouvernance locale : appui à la décentralisation.

Tenant compte de la diversité de compétences des différentes agences représentées au Sénégal, le Système des Nations Unies constitue un partenaire privilégié pour la réalisation des objectifs assignés à ces programmes.

Thème 1 : Lutte Contre la Pauvreté

5.2.1 - Lutte contre la Pauvreté

COMPOSANTE 1 : Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois

La fragilité et la précarité des systèmes de production nationale motivent la mise à la disposition des acteurs locaux de développement d'instruments de financement adaptés en vue de dynamiser les économies locales. Dans ce contexte, les autorités nationales considèrent que l'amélioration des revenus des populations passera par un accès plus facile aux biens et moyens de production et aux opportunités de création de richesses, ainsi que par l'élargissement de la base productive et la diversification des activités économiques urbaines et rurales.

La politique nationale de l'emploi et de promotion de micro et petites entreprises (MPE) en cours, vise la réalisation de ces objectifs. L'assistance du Système des Nations Unies appuie les efforts du Gouvernement et des autres donateurs en finançant les activités suivantes :

Objectif 1 : Elaboration d'une stratégie nationale de promotion des micro et petites entreprises

- études portant sur les contraintes et potentialités de développement des PME dans les zones de concentration de l'assistance du Système des Nations Unies ;
- appui à la formulation d'un Plan National d'Action pour l'Emploi ;
- études de filières qui permettront de mieux cerner les contraintes et potentialités et de définir une typologie des micro et petites entreprises pour les régions de Saint-Louis et Kaolack ;
- renforcement du dialogue sur les politiques pour la suppression des contraintes (institutionnelles, réglementaires, judiciaires et financières) au développement du secteur privé.

Objectif 2 : Création et développement des micro et petites entreprises

- assistance technique pour le montage de dossiers pour la création d'entreprises ;
- renforcement de la capacité de gestion comptable ;
- études de faisabilité pour la création ou l'extension de micro et petites entreprises ;
- formation des artisans, notamment des femmes, dans la transformation des ressources naturelles et en gestion ;
- appui et promotion des aliments produits localement ;
- fourniture d'équipements pour des micro réalisations et pour des petites unités de transformation et des activités semi-industrielles, notamment pour les femmes ;
- fourniture de services conseils et de consultations pour le développement de l'emploi rural et l'identification de secteurs porteurs de croissance ;
- appui aux activités de planification et d'aménagement des terroirs villageois ;
- fourniture de matériel d'irrigation (moto-pompes et accessoires) et de petit matériel agricole et d'élevage ;
- promotion de travaux à haute intensité de main-d'oeuvre pour l'assainissement, les aménagements hydro-agricoles et la restauration des sols en milieu rural (digues pour la récupération de terres salées) ;

- promotion d'exportations horticoles et agricoles ;
- appui aux organisations rurales/paysannes pour améliorer leur capacité de propositions et de gestion en vue d'une meilleure appropriation des activités.

Objectif 3 : Consolidation des services complémentaires pour le développement des MPE

- fourniture d'équipement aux agences régionales de promotion de la MPE par la mise à disposition d'un fonds documentaire et de micro-ordinateurs permettant l'accès des entreprises au réseau Internet.
- promouvoir l'accès au financement (lignes de crédit, fonds de garantie, fonds de participation, fonds d'études et fonds de bonification, etc.) au profit des micro-projets ou micro-entreprises aussi bien dans les activités agricoles que non agricoles.

Agences impliquées

Neuf agences du Système des Nations Unies, à savoir le PNUD/FENU, l'ONUDI, l'UNESCO, le HCR, le PAM, le BIT, l'UNIFEM, la BM et la FAO, concourent à la réalisation des objectifs stratégiques du pays dans le domaine de la promotion de la MPE.

Thème 1 : Lutte Contre la Pauvreté

COMPOSANTE 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures communautaires

La crise économique à laquelle le Sénégal fait face depuis le début des années quatre-vingt, a considérablement compromis la capacité de l'Etat à mettre en place des infrastructures adéquates dans les secteurs sociaux (santé, éducation, eau et assainissement). Cette situation a connu une certaine exacerbation suite à la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, qui s'est traduite par un renchérissement du coût des services sociaux.

Le taux d'urbanisation, qui est de l'ordre de 4,6 % en moyenne par an depuis 1979, aggrave le déficit en infrastructures sociales dans les zones urbaines. La ville de Dakar est le principal centre urbain du pays, abritant à elle seule 25 % de la population totale. Cette tendance à l'accélération de l'urbanisation affecte la qualité des services urbains et l'environnement immédiat des populations.

L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures communautaires constitue un objectif prioritaire de la politique sociale du gouvernement, qui vise la satisfaction des besoins humains de base des populations. Le Système des Nations Unies apporte son assistance à la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

Objectif 1 : Augmenter les taux de scolarisation et d'alphabétisation

Avec un taux de scolarisation de 60 % en 1996, le Sénégal figure encore parmi les pays les plus faiblement scolarisés de l'Afrique. L'analyse du budget de l'éducation fait ressortir que les dépenses de salaires et de transferts avoisinent 96 % de ce budget, si bien que seuls 4 % environ sont consacrés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il en résulte un déficit important en infrastructures et équipements scolaires. Le Système des Nations Unies apportera son assistance dans les domaines suivants :

- construction et réhabilitation de salles de classes ;
- fourniture d'équipement divers ;
- scolarisation des filles ;
- plaidoyer et mobilisation sociale pour l'éducation ;
- appui à la formulation d'un curriculum intégrateur des sous-systèmes formels et non formels, en vue de l'éducation pour tous ;
- formation professionnelle;
- développement et mise en œuvre du Plan Décennal de l'Education ;
- recrutement et formation de maîtres volontaires ;
- alphabétisation et formation de facilitateurs ;
- appui alimentaire aux élèves appartenant à des groupes sociaux vulnérables, en vue d'assurer leur maintien à l'école ;
- prise en charge de groupes d'enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles.

Objectif 2 : Réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, de malnutrition infantile et accroître les taux de consultation primaire curative et de couverture préventive

Objectif Spécifique 2.1 : «Réduire le taux de mortalité maternelle et infantile »

Comme l'indique l'évaluation commune du pays, la situation sanitaire du Sénégal est préoccupante avec des taux encore élevés de mortalité maternelle (510 pour 100 000 naissances vivantes) et infantile (67%). Par ailleurs, la couverture sanitaire reste faible aussi bien en matière d'infrastructures que de personnel. Le Système des Nations Unies assistera les autorités nationales à travers les activités ci-après :

- formation (personnel de santé au niveau décentralisé et agents communautaires) ;
- équipements en soins obstétricaux d'urgence (SOU), pour les cases de santé, les postes et les centres de santé ;
- approvisionnement en vaccins ;
- approvisionnement en moyens contraceptifs et médicaments essentiels ;
- information, éducation, communication (IEC) ;
- appui technique dans le cadre du Programme d'Investissement Sectoriel de la Santé (PIS) ;
- renforcement des capacités dans le domaine du suivi/évaluation ;
- amélioration de l'état nutritionnel des femmes enceintes ;
- appui à la construction et à la réhabilitation de structures de santé ;
- appui à la préparation de plans décentralisés dans une approche plurisectorielle et pluridisciplinaire ;
- promotion d'activités préventives concernant les femmes en âge de procréer avec une attention particulière pour les jeunes.

Objectif spécifique 2.2 : Réduire le taux de malnutrition infantile

L'intervention du Système des Nations Unies se fera à travers les activités suivantes :

- amélioration de la qualité des soins et extension de la couverture sanitaire ;
- études et recherche ;
- formation (PCIME), dépistage des carences en vitamine A et iodation du sel, allaitement maternel ;
- amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans ;
- suivi/évaluation.

Objectif spécifique 2.3 : Accroître le taux de consultation primaire curative et de couverture des programmes préventifs

Le Système apportera son assistance dans les domaines suivants :

- appui technique au Ministère de la Santé (MSPAS) et aux structures décentralisées ;
- appui financier en vue d'augmenter la couverture des soins de santé ;

- appui financier pour le paiement des agents communautaires ;
- information, éducation et communication (IEC) en vue de prévenir l'usage de la drogue, le SIDA/MST et la transmission du ver de Guinée ;
- information, éducation et communication (IEC) sur la santé y compris la santé de la reproduction/planification familiale, en mettant l'accent sur le renforcement des associations-relais ;
- formation (personnels des postes de santé et para-médical) ;
- appui institutionnel par la fourniture de matériel et véhicules ;
- création et équipement de points d'eau ;
- appui à la construction ou réhabilitation de centres de prévention, de traitement et de réinsertion des personnes affectées par l'usage de la drogue ;
- appui à la supervision et à la coordination des projets et programmes de santé ;
- renforcement des systèmes de financement de la santé.

Objectif 3 : Améliorer la consommation en eau potable des populations démunies

Selon les résultats de l'enquête sur les objectifs intermédiaires réalisés en 1996, 67% des ménages sénégalais ont accès à l'eau potable, dont 91% de ménages urbains et 49% de ménages ruraux. En milieu urbain, le taux de branchement individuel concerne seulement un peu plus du tiers des ménages. Plus de 30% des ménages sénégalais s'approvisionnent dans des puits non protégés ou autres (eau de puits stockée, rivières...). Ce taux atteint 47% en milieu rural. Trois régions accusent un déficit d'équipement avec des taux d'accès à l'eau potable qui ne dépassent pas 40% : il s'agit de Kolda (12%), Ziguinchor (24%) et Tambacounda (39%). Cette situation a une incidence sur la santé des populations et en particulier sur celle des enfants qui sont plus sensibles à la qualité de l'eau.

L'assistance du Système des Nations Unies couvrira les domaines suivants :

- construction de points d'eau (forages, puits) ;
- formation pour assurer une meilleure gestion des ouvrages ;
- information, éducation et communication (IEC) pour promouvoir les changements de comportement ;
- participation et responsabilisation communautaires ;
- appui à la supervision ;
- suivi/évaluation.

Objectif 4 : Améliorer les taux de couverture en infrastructures d'assainissement, en voies de communication, en couverture médiatique et promouvoir les activités socio-culturelles et sportives

Le secteur de l'assainissement n'a pas bénéficié d'investissements suffisants ni dans les zones rurales ni dans les zones urbaines. Seules 5 villes disposent de systèmes d'égouts et d'évacuation des eaux usées, avec des taux de branchement compris entre 2 et 36%. A cela s'ajoute l'absence quasi-générale de systèmes de collecte et de conditionnement des ordures ménagères et un manque important d'infrastructures en matière d'électricité et de transport pour le monde rural et dans les quartiers péri-urbains en forte expansion.

L'assistance du Système couvrira les domaines suivants :

- appui à la mise en place d'un système d'assainissement et d'évacuation des eaux ;
- augmentation de l'accessibilité à des latrines dans les écoles (construction et équipements) ;
- appui à la mise en place de systèmes de collecte des ordures ;
- mise en place de comités de salubrité dans les villes et les villages ;
- information, éducation et communication (IEC) ;
- mise en place d'un système de suivi/évaluation.

AGENCES IMPLIQUEES

Les Agences du Système des Nations Unies qui contribuent à la réalisation des objectifs spécifiques de la composante 2 sont la BM, le FENU, le FNUAP, le HCR, l'OMS, le PAM, le PNUCID, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF.

Thème 1 : Lutte Contre la Pauvreté

COMPOSANTE 3 : Amélioration des conditions de vie et renforcement des capacités des acteurs à la base

L'amélioration des conditions de vie et le renforcement des capacités des acteurs à la base figurent parmi les objectifs stratégiques de développement identifiés par les autorités nationales. Il s'agit essentiellement d'apporter des solutions d'urgence à la vulnérabilité des populations, de permettre une meilleure prise en charge des groupes les plus vulnérables, tels que les enfants, les femmes enceintes et les toxicomanes, de promouvoir des systèmes sociaux ou de prévoyance mutualiste et de fournir une assistance alimentaire dans les situations d'urgence.

Le Système des Nations Unies apporte son assistance à travers les actions suivantes :

Objectif 1 : Renforcement des systèmes d'information sur les conditions de vie des ménages

- appui au 3^{ème} recensement de la population et de l'habitat, prévu en l'an 2000 ;
- collecte de données de référence sur les conditions de vie et les indicateurs socio-économiques ;
- réalisation d'études stratégiques en support au dialogue sur les politiques en faveur de la lutte contre la pauvreté ;
- recherche opérationnelle et mobilisation sociale par les programmes d'IEC ;
- participation au recensement agricole ; appui institutionnel dans le cadre du suivi/évaluation du potentiel productif alimentaire ;
- mise en place d'un système de surveillance d'alerte pour la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables ;
- mise en place d'une base de données intégrant les indicateurs socio-économiques et la disponibilité des infrastructures sociales de base, permettant l'analyse et une cartographie de la pauvreté par région ou département ;
- établissement d'un observatoire sur les conditions de vie au niveau de la structure nationale de pilotage du PNLP ;
- collecte de données générales et périodiques sur la toxicomanie en appui à la mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Drogue.

Objectif 2 : Amélioration du système de prise en charge des groupes vulnérables

Le Système des Nations Unies apporte son assistance pour :

- intensifier les actions de prévention et de réduction de la dualité demande/offre par l'information, l'éducation et la communication en faveur des groupes pauvres et vulnérables et mise en place d'un programme de réinsertion des toxicomanes ;
- développer des actions continues en direction des groupes vulnérables urbains et périurbains par l'établissement de micro-jardins ;
- aider à la réinsertion professionnelle par des activités durables ;
- contribuer à la sensibilisation sur les activités dangereuses au niveau du travail des enfants ;
- développer les activités d'alphabétisation fonctionnelle ciblées sur les groupements de femmes et de jeunes ; renforcer le taux de scolarisation des filles et former les enseignants ;

- fournir un supplément nutritif aux groupes vulnérables dans les zones défavorisées, notamment en faveur des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants malnutris de 6 à 36 mois ;
- faciliter la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- faciliter l'accès des talibés aux soins médicaux ;
- assurer l'accès des services sociaux aux réfugiés urbains considérés comme vulnérables ;
- développer des activités en faveur de la prise en charge et de la réinsertion sociale des enfants victimes de conflits armés et de l'exclusion ;
- concevoir et mettre en œuvre les stratégies appropriées pour abolir la mendicité des enfants ;
- renforcer les activités de prévention et de lutte contre la drogue.

Objectif 3 : Appui aux collectivités locales

L'assistance du Système vise à :

- renforcer la participation des collectivités locales dans la gestion des programmes sociaux de base, notamment l'alimentation, la santé et l'éducation, dans un contexte de décentralisation;
- renforcer les capacités d'analyse des organisations paysannes ;
- renforcer les capacités de planification de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes des élus locaux par la formation et la fourniture de matériel logistique ;
- aider à reformuler les plans locaux de développement ;
- aider à redynamiser les structures techniques locales de développement (Centres d'Expansion Rurale), dans les zones couvertes par le Programme de Lutte contre la Pauvreté ;
- renforcer les collectivités locales dans la recherche de solutions aux problèmes découlant de leur environnement socio-économique, physique ou politique immédiat (création d'emplois à travers des activités sectorielles telles que l'enlèvement des ordures municipales, la promotion de la planification locale, la formation, l'appui institutionnel, etc...) ;
- réaliser des équipements communautaires dans les quartiers pauvres ;
- renforcer le système des écoles communautaires et aider les collectivités locales à expérimenter le rôle de la participation communautaire à l'éducation ;
- appuyer les municipalités dans les activités de sensibilisation et dans la mise en œuvre des politiques qui contribuent à prévenir l'usage de la drogue par les jeunes ;
- appuyer la mise en place d'un système de suivi des indicateurs socio-économiques à assise communautaire.

AGENCES IMPLIQUEES

Le PAM, l'UNICEF, le PNUD, l'OMS, le PNUCID, le BIT, la FAO et le HCR sont impliqués dans la mise en œuvre de cet objectif.

Thème 1 : Lutte Contre la Pauvreté

COMPOSANTE 4 : "Filets de Sécurité" - Actions sociales et civiques liées à l'objectif de lutte contre la pauvreté

Le Sénégal connaît un déficit alimentaire structurel et une précarité de plus en plus accentuée des conditions de vie de certains groupes de sa population. Cette situation de déficit alimentaire ainsi que l'exclusion sociale de certains groupes font que, pour survivre, ceux-ci sont obligés de mendier.

Le traitement des cas d'urgence ne fait l'objet d'une intervention des organismes d'aide comme le PAM, le HCR, la Croix Rouge et la FAO, que sur requête du Gouvernement, qui est responsable du suivi de la situation alimentaire. La constitution d'un fonds d'assistance ponctuelle et d'urgence (FAPU), qui sera alimenté sur la base de contributions volontaires et de subventions publiques et privées, doit permettre une exécution coordonnée.

Le Gouvernement s'oriente de plus en plus vers l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation. Il s'agit de développer, en se fondant sur une approche globale de lutte contre la pauvreté, des politiques d'actions sociales et civiques qui prennent en compte les situations d'urgence et d'extrême précarité dans lesquelles se trouvent les groupes les plus vulnérables, caractérisés par leur incapacité momentanée de réinsertion socio-économique et culturelle. Il s'agit des groupes sociaux qui survivent par le biais de la mendicité par exemple : talibés (élèves des écoles coraniques), enfants de la rue, personnes handicapées, mères d'enfants en bas âge et personnes du 3^{ème} âge sans revenus, et de certains travailleurs du secteur informel.

Les agences du Système des Nations Unies traitent de manière multisectorielle le problème de l'effritement des filets de sécurité en assistant les communautés villageoises, les ménages et les groupes vulnérables.

L'assistance du Système des Nations Unies contribuera à la réalisation de l'objectif unique de mise en place de filets de sécurité.

Objectif 1 : Mise en place de "Filets de Sécurité"

Ces filets de sécurité couvrent les volets suivants :

- étude et recherche : identification des familles pourvoyeuses de mendiants (profil socio-démographique, localisation au niveau des quartiers et villages) ;
- appui pour favoriser l'accès à l'habitat et la couverture sociale de la population ;
- plaidoyer et mobilisation sociale (IEC) pour obtenir des changements positifs d'attitude et de comportement ;
- appui à la mise en place de fonds d'aide sur la base de contributions volontaires, de subventions publiques et privées internes et externes ;
- élaboration et mise en œuvre de programmes de réinsertion et de réadaptation comme moyen de prévention de la récidive.

AGENCES IMPLIQUEES

Les Agences du Système : BIT, UNICEF, FNUAP, PAM, HCR, FAO et PNUD apportent un appui à la réalisation de cet objectif.

Thème 1 : Lutte Contre la Pauvreté

COMPOSANTE 5 : Promotion Economique des Femmes

Il ne peut y avoir de développement durable sans la promotion du statut de la femme et sa pleine participation au processus de développement. Ceci est une des conclusions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et de la Conférence de Beijing, qui renvoie à la problématique sur l'égalité et l'équité entre hommes et femmes.

Des analyses sur la question de la pauvreté concluent que la plus grande proportion des pauvres est constituée de femmes. L'édition de 1995 du Rapport Mondial sur le Développement Humain publié par le PNUD, conclut que la "pauvreté a un visage de femme". Ces analyses se vérifient également au Sénégal où, le Gouvernement a retenu comme un des axes principaux de son Programme National de Lutte contre la Pauvreté, la promotion économique des femmes qu'il se propose de réaliser avec, entre autres appuis, celui des agences des Nations Unies.

Objectif 1 : Egalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes

Les programmes et projets du Système des Nations Unies viseront les objectifs suivants :

- sensibilisation des autorités nationales et du public en général en vue de promouvoir le concept de l'égalité/équité entre les sexes dans tous les domaines de la sphère socio-économique et politique du pays ;
- appui à la révision des textes juridiques qui vont à l'encontre de la promotion du statut de la femme, et à l'adoption et à l'application des nouveaux textes, y compris ceux relatifs aux droits spécifiques des femmes travailleuses ;
- formation à l'intention des Ministres, des cadres de la fonction publique et des parlementaires sur le concept du genre et son application dans les programmes de développement ;
- plaidoyer sur la promotion de la femme en direction des leaders religieux.

Objectif 2 : Renforcement des capacités d'intervention des structures chargées de la promotion du statut des femmes

Les programmes et projets viseront :

- l'appui institutionnel à différents services des ministères sectoriels afin d'assurer la prise en compte des préoccupations des femmes dans leurs programmes respectifs ;
- l'appui institutionnel aux associations de femmes entrepreneurs des régions de MBour et des villages de pêche le long de la grande côte, dans le secteur de la transformation des produits de la mer ; à divers groupements féminins, à des femmes syndicalistes et à des ONG de femmes ;
- le renforcement des capacités techniques des structures gouvernementales et non-gouvernementales, en particulier dans le domaine de la gestion.

Objectif 3 : Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes

Les programmes et projets viseront :

- le renforcement de l'information et de la capacité d'organisation des femmes ;

- l'accès des femmes aux moyens de production et au crédit ;
- le soutien aux activités d'information à l'intention des femmes dans le domaine socio-sanitaire ;
- l'appui aux groupements et organisations féminins pour lutter contre l'usage et le trafic de drogues ;
- la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation en faveur des femmes.

Objectif 4 : Accroissement du niveau de revenus et d'éducation des femmes

Les programmes et projets viseront :

- l'appui à la réalisation de micro-projets générateurs de revenus pour les femmes, en particulier par le truchement de la formation à la gestion des entreprises et l'accès au crédit ;
- le soutien aux programmes qui favorisent l'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie ;
- la promotion de l'alphabétisation des femmes maraîchères dans la région de Ziguinchor.

AGENCES IMPLIQUEES

Le PNUD, le FNUAP, le PAM, le BIT, l'UNIFEM, l'UNICEF, l'ONUDI, l'UNESCO, le PNUCID, et la FAO, participent à la mise en œuvre des actions liées à la promotion économique des femmes.

Thème 2 : Bonne Gouvernance

5.2.2 – Bonne Gouvernance

L'examen de la situation actuelle permet de conclure que l'essentiel des textes de lois garantit les droits humains et les libertés fondamentales. Il existe donc bien un cadre juridique qui favorise la démocratie au Sénégal. Par ailleurs, le Sénégal reconnaît l'importance des recommandations issues des grandes conférences internationales et s'attache à leur application à travers des actions diverses: règlements, procédures, politiques, stratégies, plans d'action, etc.

Cependant, le constat suivant peut être fait : i) une harmonisation totale de la législation avec les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme et celles des différentes conventions qui en découlent, reste à réaliser ; ii) l'application de textes de lois, de décisions, de programmes et de plans d'action, souffre d'importantes lacunes et insuffisances auxquelles il faut remédier ; en particulier, en matière d'égalité homme/femme et malgré les révisions dont il a fait l'objet, le Code de la Famille renferme encore des mesures discriminatoires dans le contexte actuel.

La réalisation des objectifs de développement et la prise en charge des défis auxquels le Sénégal est confronté nécessitent des améliorations de l'environnement institutionnel et la mise en oeuvre de réformes tendant à accroître l'efficacité de la fonction publique, le renforcement de la démocratie et du processus de décentralisation, l'approfondissement du dialogue social, ainsi que la promotion des droits humains. Il s'agit notamment de repenser le rôle de l'Etat central, d'impliquer et de responsabiliser davantage les autres acteurs, à savoir le secteur privé, la société civile et les collectivités locales.

Le Système des Nations Unies contribuera à la bonne gouvernance au niveau national en développant des activités conjointes dans les domaines suivants :

COMPOSANTE 1 : Amélioration de l'efficacité de l'administration publique

Le renforcement des capacités d'intervention de l'administration publique et sa rationalisation constituent pour le Sénégal une condition essentielle à la réussite des politiques et mesures adoptées pour le développement économique et social du pays. De plus, l'administration publique doit pouvoir répondre aux exigences de résultats que l'environnement socio-économique mondial impose aux différents intervenants ou acteurs nationaux.

Les lignes d'action du Système des Nations Unies, en appui à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique, visent à atteindre les objectifs ci-après :

Objectif 1 : Rationalisation institutionnelle de l'administration

- Révision des textes et procédures d'organisation du Ministère de la Santé ;
- réorganisation des services nationaux du travail et de l'emploi à travers la formation et l'assistance technique ;
- mise en place d'instruments et de mécanismes de promotion de l'emploi ;
- organisation d'un cadre de concertation nationale sur la qualité du service public ;
- amélioration de la coordination de l'aide et mobilisation des ressources ;
- mise en oeuvre d'une législation actualisée pour la lutte contre la drogue ;
- restructuration des services agricoles à travers la formation et l'appui institutionnel ;
- renforcement du cadre institutionnel global de lutte contre la drogue ;

- appui à la mise en place de structures et de mécanismes de justice et de police de proximité.

Objectif 2 : Renforcement des capacités des ressources humaines

- renforcement des capacités des partenaires sociaux (Gouvernement, Organisations patronales et syndicales) ;
- ✓
✓
▪ renforcement des capacités des ministères techniques dans la formulation et le suivi/évaluation des projets de développement ;
- ✓
▪ formation des femmes en leadership politique ;
- fourniture d'équipements et formation dans le cadre des activités d'IEC en matière de lutte contre la drogue ;
- ✓
▪ renforcement des capacités de planification dans le domaine de la politique de population ;
- ✓
▪ assistance à la mise en place d'une base de données sur les infrastructures sociales de base et les indicateurs socio-économiques aux niveaux régional et national ;
- appui à la mise en œuvre du Programme d'Investissement Sectoriel de la Santé (PIS) ;
- appui au processus démocratique ;
- assistance au développement du cadre de concertation tripartite et du dialogue social ;
- amélioration de la formation des personnels d'encadrement dans les établissements pénitentiaires.

AGENCES IMPLIQUEES

Les Agences des Nations Unies impliquées sont : l'OMS, le BIT, le PNUD, la FAO, l'UNIFEM, le FNUAP, le PNUCID et la Banque Mondiale.

Thème 2 : Bonne Gouvernance

COMPOSANTE 2 : Approfondissement du système démocratique et de la gouvernance locale : appui à la décentralisation

La réforme institutionnelle de 1996 portant sur le renforcement de la politique de décentralisation est entrée dans sa phase opérationnelle depuis le premier janvier 1997. Elle s'est traduite par un transfert aux collectivités locales des responsabilités relevant de neuf domaines de compétence. Le Programme National de Bonne Gouvernance est un cadre de référence national qui prend en compte les questions de développement liées à la mise en oeuvre de cette réforme.

Le Système des Nations Unies accompagne les efforts des autorités nationales dans la mise en oeuvre de cette réforme en appui à la réalisation de chacun des objectifs stratégiques par les actions mentionnées ci-après :

Objectif 1 : Parachèvement de la réforme institutionnelle de 1996

- Appui à la mise en place d'un mécanisme de planification locale et de financement décentralisé par la réforme du Fonds d'Équipement des Collectivités locales ;
- réalisation d'études et organisation de cadres de concertation pour valider les conclusions et recommandations de ces études pour l'ensemble des collectivités locales ;
- élaboration des Plans d'Investissements locaux qui complètent le Plan Régional de Développement (PRDI) et le Plan d'Investissement Communal (PIC) existants ;
- appui au réaménagement de la fiscalité locale pour contribuer effectivement au développement autonome des collectivités locales.

Objectif 2 : Renforcement de la planification régionale et locale

- Formation des élus locaux aux techniques de planification, de suivi et d'évaluation ;
- fourniture d'équipement ;
- régionalisation de la politique de population ;
- appui à la coordination des activités entre le niveau régional et national dans le domaine de la santé ; formation pour la mise en oeuvre du Programme d'Investissement du Secteur Santé et la supervision des districts sanitaires.

Objectif 3 : Mise en oeuvre des plans de développement locaux

- Mise en place d'une ligne de crédit dans les caisses villageoises en appui à l'amélioration des revenus des populations ;
- Appui au développement des terroirs, notamment par l'aménagement forestier.

AGENCES IMPLIQUEES

Tenant compte des lignes d'action susmentionnées, la Banque Mondiale, le PNUD, le FENU, le FMI, l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS et la FAO, apportent des appuis substantiels au processus de décentralisation.

5.3 – STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI/EVALUATION

La stratégie propre à l'UNDAF au Sénégal s'inspire à la fois des leçons tirées des différents mécanismes de coordination en cours et des nouvelles orientations qui se dessinent en matière de coordination sectorielle avec les autres donateurs et le Gouvernement.

Les autorités sénégalaises entendent relever les défis du développement en mettant en oeuvre des Programmes d'Investissements sectoriels et créent à cet effet, des cadres de concertation, avec l'appui des partenaires extérieurs pour mieux coordonner l'ensemble des interventions par secteur. La stratégie d'intervention du système des Nations Unies en appui aux efforts nationaux sera adaptée à la spécificité des objectifs visés. Les tableaux qui suivent, résument les points d'ancrage conjoints aux agences et la stratégie à mettre en oeuvre dans ce contexte. Ces approches spécifiques par objectif seront renforcées par une stratégie globale de mise en oeuvre et de suivi de l'UNDAF qui s'opérera comme suit :

5.3.1 - Renforcement de la concertation Gouvernement/Système des Nations Unies

La stratégie de mise en oeuvre de l'UNDAF/Sénégal reposera sur une coordination renforcée avec les autorités nationales. Un calendrier de concertation sera établi et offrira le cadre pour approfondir la compréhension des options de coopération de chaque partie.

5.3.2 - Renforcement des mécanismes de coordination inter-agences existants

- **Les réunions régulières de Chefs d'Agences** auraient de façon permanente comme point de l'ordre du jour : « l'Etat de mise en oeuvre de l'UNDAF ». Dans ce contexte, un assistant au Coordonnateur Résident, ayant spécifiquement parmi ses tâches le suivi de la mise en oeuvre de l'UNDAF/Sénégal, rendra compte des points de blocage éventuels, afin que des propositions de solution soient discutées et adoptées.
- **Des réunions trimestrielles des points focaux UNDAF des agences, de même que des visites conjointes d'activités en cours**, permettront de rendre compte de l'état de la mise en oeuvre effective de l'UNDAF et des contraintes éventuelles rencontrées. Les conclusions de ces réunions feront l'objet de discussion lors des réunions des Chefs d'Agences.
- **Les réunions des Administrateurs et Assistants Administratifs** seront renforcées et auront comme objectif prioritaire l'harmonisation des pratiques administratives et financières. Les conclusions de ces réunions seront diffusées au sein du Système et au besoin partagées avec les autorités nationales.
- **Les réunions des Chargés d'Information** offriront l'occasion d'affiner les propositions de sensibilisation et de vulgarisation de l'option stratégique qui est à l'origine de l'UNDAF. L'information et la sensibilisation de l'ensemble du personnel du Système des Nations Unies, des donateurs ainsi que des autorités nationales sur les retombées positives de l'UNDAF, constituent un aspect important du processus. La réflexion se fera de façon permanente pour développer des instruments appropriés (émissions à la télévision ou à la radio, conférences de presse, etc...) et favoriser les cadres de concertation notamment avec la Société Civile, pour que l'UNDAF/Sénégal puisse servir d'expérience pilote en matière d'harmonisation de la gestion des ressources de la coopération.

5.3.3 – Stratégie de mobilisation de ressources pour l'UNDAF

Le processus de mise en oeuvre de l'UNDAF doit projeter l'image d'une cohésion dans l'action du Système des Nations Unies dans son ensemble, pour susciter l'intérêt d'autres donateurs qui ont les mêmes soucis, à savoir la rationalisation des ressources. Dans ce contexte et tenant compte des domaines de concertation de l'UNDAF, le Système saisira les occasions de réunions thématiques et sectorielles présentement en vigueur au Sénégal comme mécanismes de coordination pour une large diffusion de la stratégie UNDAF, des objectifs visés et des premières réalisations qui pourraient présenter un intérêt pour les autres partenaires au développement.

Le Système des Nations Unies devra faire preuve d'une grande cohésion face aux autres donateurs et s'inscrire dans l'optique de l'UNDAF, qui sera la référence du Système des Nations Unies par rapport aux bailleurs de fonds. Les tableaux qui suivent, identifient également les bailleurs de fonds qui interviennent dans les domaines de concentration de l'action du Système des Nations Unies.

5.3. 4 – Mécanismes de suivi/évaluation

Au delà des mécanismes élaborés par objectif spécifique, le suivi et l'évaluation de l'exercice UNDAF/Sénégal dans sa globalité, se feront à travers les activités suivantes :

- évaluation cartographiée de la localisation des interventions des différentes agences et qui servira de base à une concentration géographique des activités ;
- établissement d'un calendrier de réalisations concertées s'appuyant sur les structures mises en place dans le cadre de la politique de décentralisation (collectivités locales, plan de développement local) ;
- élaboration des indicateurs de suivi/évaluation des activités communes à intégrer dans les grilles de supervision pour les missions sur le terrain ;
- établissement d'un planning des missions de suivi sur le terrain ;
- établissement d'un calendrier de rendez-vous importants avec le gouvernement pour le dialogue sur les politiques.

Le processus de l'UNDAF sera évalué périodiquement par un comité inter-agences suivant une périodicité de 6 mois.

Les indicateurs porteront sur :

- le nombre et les résultats des ateliers de réflexion co-organisés avec les bénéficiaires pour le suivi qualitatif et quantitatif des actions conjointes des Nations Unies ;
- l'évolution des ressources financières reçues d'autres donateurs au titre de co-financements d'activités communes aux agences ;
- le nombre de missions conjointes sur le terrain dont les rapports seront mis à la disposition des différentes agences.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les principales activités opérationnelles pour lesquelles les agences peuvent déjà adopter des positions de principe en vue du renforcement de la coordination inter-agences. Cette démarche contribuerait à faciliter la mise en œuvre de l'UNDAF.

Activités	Collaboration inter-agences
a) Formation/IEC	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en commun et validation par le Système des Nations Unies d'une base de données de formateurs - Harmonisation des rémunérations des formateurs <p>Programmation commune des activités de formation et établissement d'un calendrier annuel</p>
b) Appui technique	<ul style="list-style-type: none"> - Roster de Consultants - Harmonisation des procédures de recrutement et de rémunération <p>Mise en place d'un comité inter-agences d'approbation des rapports d'études réalisées dans le cadre de l'UNDAF.</p>
c) Infrastructures et Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un comité inter-agences pour les achats d'équipements dans le cadre de l'UNDAF - Harmonisation des équipements informatiques et réalisation d'une étude pour la mise en réseau du système - Harmonisation des normes pour la réalisation d'infrastructures
d) Suivi/Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une base d'indicateurs de suivi/évaluation de l'UNDAF, par domaine thématique - Mise en place d'un comité inter-agences pour la préparation des rapports d'activités semestriels et de l'évaluation à mi-parcours. <p>Organisation de visites de terrain de chefs d'agences et de chargés de programmes par zone de concentration des activités de l'UNDAF.</p>

POINTS D'ANCRAGE COMMUNS DE L'INTERVENTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SENEGAL

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs

Stratégie de mise en œuvre

Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation

Zones de concentration communes

Agences N.U. et donateurs impliqués

I. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Composante 1 : Accroissement et diversification des revenus et création d'emplois

<p>Objectif 1 : Elaboration d'une stratégie de promotion des micro et petites entreprises</p>	<p>1 Mener conjointement l'identification des activités génératrices de revenus et des bénéficiaires cibles</p> <p>2 capitaliser et mettre en cohérence les outils et modules de formation pour diversifier et améliorer le système productif</p> <p>3 faciliter l'accès à la technologie, à l'information pour améliorer la qualité des produits.</p>	<p>Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe thématique composé de représentants du gouvernement, des Chambres de métiers pour artisans, d'ONG spécialisées et d'agences des Nations Unies - Utilisation de la méthode participative - Harmonisation des modules de formation des bailleurs de fonds et agences des Nations Unies - Mise en place d'une base de données régulièrement actualisée et établissement des normes adaptées aux réalités locales <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation par les différents partenaires nationaux et extérieurs d'une stratégie nationale et indication d'engagement pour sa mise en œuvre; - Nombre de formations faites à partir de modules harmonisés - Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan d'action qualité et ayant participé à un séminaire sur la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Régions de Tambacounda, Diourbel, Saint-Louis - Dépt de Pikine 	<ul style="list-style-type: none"> - ONUDI, BIT - PNUD/FENU, FAO, UNIFEM, BM, AIEA - Allemagne, Canada, France, Pays-Bas, Belgique
--	--	--	---	---

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation	Zones de concertation communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>Objectif 2 : Création et développement des micro et petites-entreprises</p>	<p>1 Encourager la mise en place d'un entreprenariat local en ciblant les jeunes et les femmes par des mécanismes appropriés (fonds de garantie, formation, etc...)</p> <p>2 Appuyer la régionalisation ou la création d'institutions de crédit adapté pour favoriser l'accès au crédit dans les régions ciblées</p>	<p>❖ Mécanismes</p> <p>- Large diffusion des informations sur les facilités relatives à la création de micro et petites entreprises</p> <p>- Appui institutionnel aux institutions de crédit et formation de leurs cadres</p> <p>❖ Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de micro et petites entreprises créées - Amélioration du niveau moyen de revenus des populations bénéficiaires - Nombre de mutuelles d'épargne et de crédit créés et fonctionnelles - Montant des financements obtenus auprès des institutions de crédit classique 	<p>- Régions de Tambacounda, Saint-Louis, Diourbel</p> <p>- Dept. de Pikine</p>	<p>- ONUDI, BIT, PNUD/FENU, BM, FAO, PAM, UNIFEM, AIEA</p> <p>- Allemagne, Canada, France, Pays-Bas, Belgique, Union Européenne</p>

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation	Zones de concentration communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>Objectif 3 : Consolidation des services complémentaires pour le développement des PME</p>	<p>1 Rendre disponible l'information sur les technologies pour améliorer la qualité des produits et faciliter leur accès aux marchés</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les chambres de métiers dans les zones de concentration afin de rendre disponible l'information - Appuyer directement les entreprises pour l'amélioration de la qualité <p>❖ . Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'information fonctionnel et validé par les opérateurs économiques - Nombre de contacts commerciaux ayant abouti à un accord concret 	<p>- Régions de Tambacounda, Saint-Louis, Diourbel, Dept. De Pikine</p>	<p>- ONUDI, BIT, PNUD/FENU, FAO, BM, UNIFEM, AIEA</p> <p>- Allemagne, Canada, France, Pays-Bas, Belgique, Union Européenne</p>

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs

Stratégie de mise en œuvre

Mécanismes et indicateurs de Zones de concentration communes
suivi et d'évaluation
Agences N.U. et donateurs impliqués

Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures communautaires

<p>Objectif 1 : Augmenter les taux de Scolarisation et d'alphabétisation</p>	<p>1 Renforcer la complémentarité en mettant l'accent sur l'avantage comparatif de chaque agence dans les zones de concentration (construction de classes, appui au programme des volontaires de l'éducation, formation, curricula, etc.)</p>	<p>❖ Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation active au groupe informel des bailleurs de fonds sur l'éducation - adoption de stratégies pour établir cohérence et synergie d'une part entre les actions des agences du système et d'autre part entre les agences des N.U, les donateurs et le gouvernement. 	<p>- Régions de Tambacounda et de Diourbel Dept de Pikine</p>	<p>UNICEF, UNESCO, BM, PNUD, PAM France, Canada Communauté française de Belgique, Japon</p>
<p>❖ Porter à 70 % en l'an 2000 le taux de scolarisation</p>	<p>2 Appuyer le gvt pour la réalisation de l'étude 20/20 dans le cadre de la revue des dépenses publiques en vue de dégager davantage de ressources nationales et de ressources APD pour le développement de l'éducation de base.</p>	<p>- Mise à disposition de services de consultants nationaux et internationaux et appui à l'organisation d'ateliers nationaux de validation des conclusions de l'étude</p>	<p>..</p>	
<p>3 Dialogue sur les politiques avec le gvt et les donateurs pour influencer l'allocation des ressources en faveur des secteurs sociaux essentiels.</p>	<p>❖ Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux brut de scolarisation de 61,7 % en 1997/98 à 70% à la fin de l'an 2000 			

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation	Zones de concertation communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>❖ Porter la couverture du PEV à 80 % et éradiquer la poliomyélite d'ici la fin de l'an 2000</p> <p>Objectif spécifique 2.2: Réduire le taux de malnutrition infantile</p> <p>❖ . Loder à 100 % le sel produit au Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le programme gouvernemental de vaccination - Renforcer l'information et la sensibilisation des populations - Appuyer la mise à disposition des vaccins de qualité en quantité suffisante avec l'assistance des N.U. 	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux campagnes de vaccination - Groupe thématique inter-agences pour suivre de façon rapprochée l'évolution du taux de couverture vaccinale au niveau national - " - <p>❖ . Indicateurs</p> <p>Réduction du taux de mortalité infantile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - National - Régions de Tambacounda, Diourbel - Dépt. De Pikine 	<ul style="list-style-type: none"> - UNICEF, OMS, FNUAP, PNUD, PAM France, UE UNICEF, FNUAP, OMS OMS - OMS, USAID, PAM, FNUAP, BM, PNUD, France, UE, Belgique, GTZ

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation	Zones de concentration communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>Objectif 4: Améliorer le taux de couverture en infrastructures d'assainissement, en voies de communications, en couverture médiatique, et promouvoir les activités socio-culturelles et sportives</p> <p>❖ <u>Promotion de la communication et des activités socio-culturelles</u></p>	<p>1 Appuyer la stratégie gouvernementale visant l'amélioration de la couverture en infrastructures d'assainissement</p> <p>2 Intégrer les activités de communication/information et socio-culturelles dans tous les programmes inter-agences</p>	<p>❖ <u>Mécanismes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une base de données sur les infrastructures relatives aux services sociaux de base en indiquant leur localisation géographique par rapport aux populations - Groupe thématique inter-agences pour rendre compte périodiquement de l'état des infrastructures dans les zones de concentration de l'action des N.U. <p>❖ <u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la couverture en infrastructures de base - Partenariat avec les médias, les groupes socio-culturels, les communicateurs traditionnels - Visites conjointes sur le terrain - Ateliers ciblant en particulier ce type d'acteur du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Régions de Tambacounda et de Diourbel 	<ul style="list-style-type: none"> - PNUD/FENU, BM, FMI, PAM, UNICEF, OMS, ONUDI, FAO

Composante 3 : Amélioration des conditions de vie et renforcement des capacités des acteurs à la base

<p><i>Objectif 1 : Renforcement des systèmes d'information sur les conditions de vie des ménages</i></p>	<p>Appuyer de façon coordonnée l'observatoire sur les conditions de vie des ménages mis en place par le gouvernement</p>	<p>Appuyer l'élaboration et l'exécution des plans de développement locaux dans les zones d'intervention du programme national de lutte contre la pauvreté</p>	<p>Harmonisation des supports informatiques</p> <p>Formation du personnel impliqué dans l'exploitation et la mise à jour des données</p> <p>Diffusion de l'information</p>	<p>Régions de Tambacounda, Diourbel</p> <p>Dépt de Pikine</p>	<p>PNUD, FENU, UNICEF, OMS, BM</p>
<p><i>Objectif 2 : Renforcement des capacités des acteurs à la base</i></p>	<p>Appuyer les acteurs à la base dans l'élaboration et l'exécution des plans de développement locaux dans les zones d'intervention du programme national de lutte contre la pauvreté</p>	<p>Mise en place de mécanismes de concertation pour l'élaboration des plans</p> <p>Recherche de financement</p>	<p>Base de données à jour rendant compte de l'état de la pauvreté</p> <p>Bulletin semestriel sur les conditions de vie des ménages</p> <p>Plans de développement locaux en exécution</p>		

<p>Objectif 2 : Amélioration du Système de prise en charge des groupes vulnérables</p>	<p>1- Identification des groupes vulnérables et marginalisés</p> <p>2- Conception et mise en œuvre de programmes de prévention, traitement et de réinsertion sociale</p> <p>3- Renforcement de l'expérience en cours dans le cadre du projet de nutrition communautaire, en y adjoignant les volets de la lutte contre la drogue et de l'assistance aux talibés</p> <p>4 Prise en charge et réinsertion sociale des enfants victimes de conflits armés et de l'exclusion</p> <p>5 Actions de prévention contre le VIH/SIDA des groupes à risque et actions spécifiques en direction des personnes vivants avec le VIH/SIDA dans les zones de concentration de l'assistance des N.U.</p> <p>6 Lignes de crédit pour groupes vulnérables</p>	<p>❖ Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage Gvt/Système des N.U incluant les groupes vulnérables et les donateurs - Conception et mise en œuvre de stratégies appropriées pour abolir la mendicité des enfants <p>-"</p> <p>-"</p> <p>❖ Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution progressive du nombre de personnes bénéficiant du programme - Amélioration du statut social des populations ciblées - Accès des personnes vivant avec le VIH/SIDA à la tri-thérapie dans les zones ciblées et aux programmes IEC 	<p>- Régions de Tambacounda, Diourbel, St Louis</p> <p>- Zones de concentration du Programme national de lutte contre la pauvreté</p>	<p>OMS, PNUCID, FNUAP, BM, PNUD</p> <p>UE, Allemagne, France, USAID, Canada, Belgique</p>
---	--	---	---	---

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation	Zones de concertation communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>Objectif 3 : Appui aux collectivités locales</p>	<p>1 Renforcer les capacités de planification, de gestion et de mobilisation de ressources des collectivités locales pour l'amélioration des conditions de vie des populations</p> <p>2 Mise en place d'un système de suivi des indicateurs socio-économiques par les élus locaux et les communautés de base</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation - IEC - Appui à la planification <p>- Appui à la collecte et à la diffusion des données</p> <p>❖ . Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans de développement locaux élaborés - Amélioration du niveau des finances locales - Disponibilité d'indicateurs socio-économiques fiables 	National	UNICEF, PNUD, OMS, FNUAP, UNIFEM
<p>Composante 4 : Filets de sécurité</p> <p>Objectif 1 : Mise en place de "filets de sécurité"</p>	<p>1 Cibler les familles les plus démunies à travers l'analyse de variables socio-démographiques en tenant compte de l'espace géographique (localisation) de l'espace de socialisation et de solidarité</p> <p>2 Appui à la mise en place de fonds sociaux</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la stratégie gouvernementale en la matière <p>❖ . Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filets de sécurité fonctionnels - Amélioration des conditions de vie des groupes cibles 	Zones de concertation du programme national de lutte contre la pauvreté	BIT, PNUD, PAM, UNICEF, FNUAP, France, UE

Composante 5 : Promotion économique des femmes

<p>Objectif 1 : Egalité de droit et de fait entre hommes et femmes</p>	<p>1 Revue et adaptation du dispositif législatif et réglementaire 2 Conception d'un programme commun de plaidoyer en faveur des femmes au niveau national qui tienne compte des spécificités des zones d'intervention de l'assistance des N.U. (exemple : lutte contre l'excision)</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'information et de sensibilisation auprès du gouvernement, des parlementaires et de la société civile sur les textes législatifs et réglementaires défavorables aux femmes <p>❖ . Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes législatifs et réglementaires ayant été modifiés et appliqués 	<p>Régions de Tambacounda, Diourbel et St Louis</p>	<p>UNIFEM, PNUD, UNICEF, FNUAP, OMS, PAM - Pays-Bas, Canada</p>
<p>Objectif 2 : Renforcement des capacités d'intervention des structures chargées de la promotion du statut des femmes</p>	<p>- Formuler et dispenser des modules de formation en genre - Formation des magistrats, policiers, gendarmes sur les droits des femmes et les violences</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation - IEC <p>❖ . Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées au niveau du gouvernement, du parlement, des associations de la société civile, des collectivités locales 		<p>UNIFEM, UNICEF, FNUAP, OMS, PAM</p>
<p>Objectif 3 : Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes</p>	<p>1 Harmonisation des stratégies d'IEC des Agences des Nations Unies 2 Promouvoir les capacités organisationnelles des femmes et la mise en réseau des groupements</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un programme inter-agences pour adapter et promouvoir une stratégie d'intervention commune - Formation et sensibilisation à travers les programmes des agences 	<p>National</p>	<p>Ensemble du Système des Nations Unies</p>

	<p>3 Sensibilisation à travers les médias 4 Publications sur les expériences positives</p>	<p>❖ . Indicateurs - Accroissement du nombre d'ONG et de groupements ayant bénéficié de l'assistance des Nations Unies</p>		
<p>Objectif 4 : Accroissement des revenus des femmes</p>	<p>1 Mise à disposition du crédit et de programmes de formation en appui aux activités génératrices de revenus 2 Accès au marché national et régional pour les produits agricoles alimentaires, transformés par les femmes 3 Renforcement des Institutions de crédit à travers leur mise en réseau.</p>	<p>❖ . Mécanismes - Utilisation du Réseau femme et développement comme groupe thématique d'orientation et de suivi des actions - Favoriser la création des caisses d'épargne et de crédit adaptées pour les femmes ❖ . Indicateurs - Elargissement du nombre de femmes ayant accès au crédit - Amélioration du bien-être des populations féminines ciblées et de leurs enfants</p>	<p>National - Régions de Tambacounda, Diourbel et St-Louis</p>	<p>Réseau informel des BF sur Femme et Développement PNUD/FENU, UNICEF, ONUDI, FAO</p>

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs

Stratégie de mise en œuvre

Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation

Zones de concertation communes

Agences N.U. et donateurs impliqués

II-BONNE GOUVERNANCE

Composante 1 : Amélioration de l'efficacité de l'administration publique

<p>Objectif 1 : Rationalisation institutionnelle de l'administration</p>	1	Appui à la concertation nationale sur la qualité de service public	<p>❖ Mécanismes</p> <p>- Mise à disposition de services de consultants nationaux et internationaux et appui à l'organisation d'ateliers nationaux</p>	National	<p>Ensemble du groupe informel des donateurs</p>
	2	Appui à l'adoption et l'application de textes réglementaires réorganisant les départements ministériels pour l'amélioration de leur fonctionnement	<p>-"</p>	Régions de Tambacounda, Diourbel et St Louis	
	3	Appui institutionnel à divers départements ministériels (agriculture, santé, justice, intérieur)	<p>-"</p>		
	4	Appui à l'adoption d'une stratégie nationale de coordination de l'aide	<p>❖ Indicateurs</p> <p>- Adoption des recommandations issues de la concertation nationale pour l'amélioration de la qualité du service public</p>		
	5	Etudes conjointes	<p>- Réorganisation des ministères de l'agriculture et de la santé, et des hôpitaux</p> <p>- Stratégie nationale de coordination de l'aide adoptée et mise en œuvre</p>		

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de Zones de concentration communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>Objectif 2 : Renforcement des capacités des ressources humaines</p>	<p>1 Adoption d'un programme commun de formation pour le renforcement du leadership politique des femmes</p> <p>2 Elaboration et mise en oeuvre conjointes des activités IEC portant sur la politique de population, la lutte contre la drogue et le VIH/SIDA</p> <p>3 Renforcement des capacités nationales en matière de gestion économique</p> <p>4 Amélioration de la gestion des régies financières</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information, sensibilisation des femmes à travers le Réseau femmes et développement - Activités IEC - Utiliser le cadre du Groupe thématique VIH/SIDA <p>❖ . Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité sur le plan politique - Programme IEC opérationnel <p>❖ . Mécanismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du Programme d'Investissements Publics <p>❖ Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation du PTIP amélioré 	<p>Toutes les Agences du Système des N.U</p> <p>Réseau Informel bailleurs de fonds, Femmes et Développement</p> <p>BM, FMI, PNUD</p> <p>Groupe informel des B.F</p>

Composante 2 : Approfondissement du système démocratique et de la gouvernance locale : Appui à la décentralisation

<p>Objectif 1 : Parachèvement de la réforme institutionnelle de 1996</p>	<p>1 Dialogue sur les politiques avec le gvt, les collectivités locales et les bailleurs de fonds pour réformer le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales</p> <p>2 Dialogue sur les politiques avec le gvt, les collectivités locales et les partenaires au développement pour finaliser la réforme sur la fiscalité locale</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <p>- Participation active au groupe informel de donateurs sur la décentralisation pour suivre ces objectifs</p> <p>❖ . Indicateurs</p> <p>- Tous les aspects de la réforme rendus opérationnels</p>	<p>National</p>	<p>BM, PNUD, FENU, FMI, IFAD, FAO, ONUDI, BIT</p> <p>Groupe informel des bailleurs de fonds sur la décentralisation</p>
<p>Objectif 2 : Renforcement de la Planification locale</p>	<p>1 Appui conjoint pour l'élaboration des PRD, PIL et PIC</p> <p>2 Modules de formation réalisés conjointement en faveur des élus locaux</p>	<p>❖ . Mécanismes</p> <p>- Mise en œuvre de l'approche participative</p> <p>❖ . Indicateurs</p> <p>- PRD, PIL et PIC élaborés et opérationnels</p>	<p>National</p>	<p>BM, PNUD, FENU, FMI, IFAD, FAO, ONUDI, BIT</p> <p>Groupe informel des bailleurs de fonds sur la décentralisation</p>

Objectifs de développement national et points d'ancrage communs	Stratégie de mise en œuvre	Mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation	Zones de concertation communes	Agences N.U. et donateurs impliqués
<p>Objectif 3 : Mise en œuvre de plans de développement locaux</p>	<p>1 Favoriser l'approche participative pour la mise en œuvre des PRD, PIL et PIC</p> <p>2 Mise en place des fonds de développement et de lignes de crédit pour l'exécution des PRD, PIL et PIC</p>	<p>❖ <u>Mécanismes</u></p> <p>-Favoriser l'adoption et le fonctionnement d'un comité de pilotage Gouvernement/Bailleurs de fonds pour orienter et piloter les programmes de décentralisation</p> <p>❖ <u>Indicateurs</u></p> <p>-PRD, PIL et PIC mis en œuvre</p>	<p>National</p>	<p>BM, PNUD, FENU, FMI, IFAD, FAO, ONUDI, BIT</p> <p>Groupe informel des bailleurs de fonds sur la décentralisation</p>

5. 4. RESSOURCES FINANCIERES EN APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF/SENEGAL

Le Tableau ci-après donne l'apport financier du Système des Nations Unies au titre de ses ressources propres pour la mise en oeuvre des objectifs de développement national, en fonction des périodes de programmation

AGENCES	CYCLE	Montant en milliers de dollars U.S. – Fonds propres
BIT	1998 - 2000	700
PNUD	1997 - 2000	30.000
PAM	1999 - 2001	11.742
HCR	1999	2.342
FNUAP	1997 - 2001	10.000
BANQUE MONDIALE	1998 - 2000	560.000
OMS	1997 - 2002	6.000
ONUDI	1999 - 2001	
FAO		10.613
UNICEF	1997 - 2001	8.882
UNIFEM	1997 - 1999	250
FMI	1998 - 2000	144.000
PNUCID	1998 - 2000	500
TOTAL	-	785.029

**FICHES DESCRIPTIVES DES
PROGRAMMES DE PAYS PAR
AGENCE**

5.5 – RESUMES DES PROGRAMMES DE PAYS PAR AGENCE

L'équipe des Nations Unies au Sénégal compte seize (16) agences qui ont toutes participé activement au processus de préparation de l'UNDAF. L'UNDAF offre également l'occasion à chaque agence de mettre l'accent sur la spécificité de son programme, avec les principaux objectifs et résultats attendus ainsi que les ressources globales couvrant le cycle de programmation 1998 – 2000. Les programmes de pays par agence sont présentés ci-après.

BANQUE MONDIALE

CYCLE DE PROGRAMMATION

1998-2000

RESSOURCES FINANCIERES

560 millions \$ us

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME DE PAYS

La stratégie d'aide de la Banque au Sénégal a fondamentalement pour objectif de réduire l'incidence de la pauvreté et de créer des emplois rémunérés, notamment pour les jeunes. Elle appuiera la stratégie retenue par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté. En termes généraux, l'aide de la Banque viserait, d'une part à appuyer les mesures et programmes conçus pour accélérer la croissance et, d'autre part, à assurer la viabilité du programme sur le plan social. Outre les projets de développement rural et d'infrastructures, il est prévu de réaliser deux grands projets d'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour tenter de régler les problèmes et d'éliminer les contraintes qui existent dans ces secteurs : ils s'inscriront dans le cadre d'une opération intégrée menée en coordination étroite avec d'autres partenaires à l'action de développement. Une opération de développement social/intégration des femmes au développement appuiera directement les activités de lutte contre la pauvreté, en ciblant plus particulièrement le développement social et économique des femmes.

PDIS et
PDEF

FDS

BUREAU DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) ET DE L'EQUIPE CONSULTATIVE MULTIDISCIPLINAIRE POUR L'AFRIQUE (EMAS)

CYCLE DE PROGRAMMATION

1998 – 2000

RESSOURCES FINANCIERES

Ressources de coopération technique fixes	600.000 US\$
Fonds du Programme des Nations Unies /Régional	100.000 US\$
Bilatéraux	1.700.000 US\$

DESCRIPTIF RESUME DU PROGRAMME PAR PAYS

1. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PAR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

1.1. Intégration des questions relatives à l'emploi dans les politiques et programmes économiques

L'objectif consiste à renforcer les moyens dont disposent les institutions et les responsables nationaux pour intégrer les mesures de lutte contre la pauvreté et de développement de l'emploi dans les politiques économiques et les programmes d'investissement. Les résultats attendus sont l'élaboration et la mise en oeuvre au Sénégal de politiques sociales et économiques propres à stimuler l'emploi, en particulier des catégories les plus défavorisées de la population.

Au titre du programme "Des emplois pour l'Afrique", dans le cadre du suivi du Sommet Mondial pour le Développement Social, une assistance est fournie au Sénégal pour permettre d'examiner les programmes d'investissement nationaux, en vue d'exploiter au mieux leur potentiel de création d'emplois.

1.2. Promotion de l'entreprise

L'objectif consiste à renforcer les moyens dont disposent les institutions et responsables nationaux pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes de promotion de l'entreprise propres à exercer une influence positive sur la croissance économique, ainsi qu'à stimuler l'emploi et la création de revenus par les entreprises. Les résultats attendus sont la mise en oeuvre de programmes de création d'emplois dans les zones rurales et urbaines pour les diverses catégories de la population, grâce à la création de micro-entreprises et de PME, ainsi que de coopératives.

En collaboration avec des organismes d'aide aux entreprises publiques et privées ainsi que des institutions de formation, des activités de formation sont organisées à l'intention des entrepreneurs en s'appuyant sur les connaissances accumulées et le matériel pédagogique mis au point dans les programmes techniques régionaux, comme ACOPAM et "Gérez mieux votre affaire" (GERME).

1.3. Promotion des systèmes et programmes de formation

L'objectif est de renforcer les moyens dont disposent les services gouvernementaux et les organisations d'employeurs et de travailleurs pour collaborer à la conception et à la mise en oeuvre de politiques et de systèmes de formation qui soient capables de s'adapter aux besoins de qualifications, gérés à la fois par l'Etat et les entreprises. Les résultats attendus sont la création de systèmes de formation initiale et de perfectionnement ainsi que la mise en oeuvre de programmes visant à améliorer les compétences des travailleurs, à élever la productivité et à accroître la qualité de la production.

2. PROTECTION DES TRAVAILLEURS

2.1. Amélioration des conditions de travail, de l'environnement et de la santé, et de la sécurité des travailleurs

L'objectif est ici de renforcer les moyens dont disposent les administrations nationales et les partenaires sociaux pour mettre en place des mécanismes visant à surveiller les conditions de travail, à protéger la santé et la sécurité des travailleurs et à collaborer à la gestion du milieu de travail. Les résultats attendus sont une réduction notable des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'une amélioration de la santé des travailleurs due à la participation des entreprises aux mesures de prévention des principaux risques sanitaires, dont le SIDA.

2.2. Renforcement et extension de la protection sociale

L'objectif est ici de renforcer les moyens dont disposent les institutions de sécurité sociale et leurs organes administratifs tripartites pour mener à bien les réformes qui s'imposent et gérer efficacement les régimes de sécurité sociale. Un objectif connexe consiste à concevoir et mettre au point des systèmes de protection sociale élargis en particulier au secteur informel. Des activités visant la couverture sociale des travailleurs du secteur non-structuré seront intégrées dans les projets de coopération technique relatifs aux coopératives, à la création de groupes de producteurs et d'artisans et à la promotion des caisses mutuelles d'épargne et de crédit (Programme STEP).

3. PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME, DIALOGUE SOCIAL ET NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3.1. Promotion des droits de l'homme et normes internationales du travail

Les activités visent à faciliter au Sénégal l'incorporation à sa législation et à sa pratique des dispositions des normes internationales du travail, notamment celles relatives aux droits fondamentaux.

3.2. Elimination du travail des enfants

Avec l'assistance de l'IPEC et en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux intéressés, particulièrement l'UNICEF, des campagnes nationales d'information, de sensibilisation et de formation en vue de l'élimination du travail des enfants, et particulièrement de ses formes les plus dangereuses, sont organisées.

3.3. Promotion du dialogue social et du cadre de concertation tripartite

L'objectif est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de consultation tripartite et à la dynamisation de la participation des partenaires sociaux à la définition et à la mise en oeuvre des politiques et programmes économiques et sociaux.

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)

L'UIT n'a pas de programme spécifique pour le Sénégal. Elle appuie l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) qu'elle a choisi d'aider pour en faire un Centre d'Excellence, en y consacrant au cours des trois prochaines années 2.000.000 de francs Suisses en complément à des apports attendus du CRDI, de la CFD, de la Coopération Suisse et des Pays membres de l'ESMT.

A la demande de la Sonatel, L'UIT examine la possibilité de participer à l'érection d'un télécentre communautaire polyvalent (TCP) dans la région de Tambacounda, en collaboration avec l'ACDI. Toutefois aucune décision n'est encore définitivement arrêtée.

Enfin, à la demande du Président de l'Association des Maires du Sénégal, l'UIT a décidé d'octroyer en 1999, un don de trois micro-ordinateurs et d'un routeur à installer dans des communes du Conseil Régional de Dakar, dans le cadre du projet SIUP « Système d'Information Urbain Populaire (ou de Proximité) ».

Par ailleurs, l'UNICEF appuie un Programme d'Assistance Humanitaire en Casamance qui prend en compte la situation particulièrement préoccupante qui prévaut dans cette zone (231 villages abandonnés, 4000 élèves déplacés, des cas de rougeole et de méningite enregistrés chez les enfants, des centaines de victimes dues aux mines...) et les besoins des populations. Ce programme humanitaire est surtout axé sur la création d'emplois, préoccupation première des populations, afin qu'elles puissent gagner leur vie et prendre en charge elles-mêmes tous les problèmes relatifs à la santé et à l'éducation de leurs enfants. Les actions à entreprendre dans le cadre de ce programme concerneraient :

- Collecte et enlèvement des ordures
- Installation de digues anti-sel
- Curage des caniveaux
- Désensablement des rues
- Consolidation des abris provisoires dans les écoles
- Construction de latrines et installation de points d'eau dans les écoles et les zones urbaines à fortes concentrations de populations.

Les objectifs à atteindre au début du troisième millénaire

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ZONES DE CONCENTRATION	BENEFICIAIRES CIBLES
Réduire la vulnérabilité des 400.000 enfants en situations de risques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre important d'enfants travailleurs (9-15 ans) ou en situations de risques pris en charge dans le système formel - Mesures spéciales de protection prises 	Départements de Pikine, Mbour et Fatick.	<ul style="list-style-type: none"> - handicapés, enfants vivant dans des zones de conflit, enfants travailleurs, en conflit avec la loi, enfants talibés mendiants, enfants victimes de l'exploitation sexuelle
<p>Améliorer la santé reproductive des femmes</p> <p>➤ Réduire le taux de mortalité maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de Femmes qui décèdent parmi celles qui sont admises dans un centre de SOU - Augmentation du nombre de femmes avec complications obstétricales bien traitées dans un centre de SOU augmenté 	Districts de Goudiry, Kolda, Tambacounda, Guédiawaye	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes en âge de procréer
➤ Eliminer la pratique de l'excision	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de filles 0-14 ans non excisées dans les ethnies Poular, soninké, Mandingue, bambara, diola fogni et sérère niominka - Déclaration publique de l'abandon par la totalité des villages dont les ethnies pratiquant l'excision - Loi sur l'excision mieux connue et appliquée 	Départements de Thiès, Mbour, Podor, Matam, Tambacounda, Bakel, Kédougou, Vélingara, Sédhiou, Bignona, Pikine et Kolda	<ul style="list-style-type: none"> - Filles, surtout en milieu rural ; chez les ethnies poular, soninké, Mandingue, bambara, diola fogni et sérère niominka en milieux rural et urbain
➤ Augmenter l'accès des filles adolescentes à l'éducation, à l'apprentissage, à l'information et aux services de santé appropriés, pour la prévention et la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA et la grossesse précoce	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution % jeunes ayant MST - Augmentation % jeunes ayant changé comportement sexuel - 100.000 jeunes de chaque milieu scolaire et associatif formés 	Régions de Louga, Kolda, Dakar, Tambacounda et Diourbel	<ul style="list-style-type: none"> - Adolescents (Filles et Garçons)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

CYCLE DE PROGRAMMATION

1999-2002

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE PAYS

Objectif 1

- Programme national d'éducation à la vie familiale en matière de population à l'école élémentaire et dans les instituts de formation initiale d'ici l'an 2 002 (UNESCO/FNUAP) ;

- Contribution à la mise en œuvre du projet de développement des ressources humaines PDRH2 qui vise à élargir l'accès à l'enseignement primaire et à améliorer sa qualité et son efficacité. La deuxième phase est en cours (UNESCO/Banque Mondiale)

Objectif 2

- Réalisation d'une étude sur les centres de formation technique et professionnelle. De cette dernière résultera en 1999 une proposition de projet.

Objectif 3 :

- La Chaire UNESCO sur la gestion intégrée et le développement durable des régions côtières, de l'Université de Dakar. Signature d'un accord avec l'Université de Las Palmas pour l'échange d'enseignants et de chercheurs en 1999.

La cible est la Faculté des Lettres, Département de Géographie

Objectif 4

Dans le cadre de la caravane de l'alphabétisation, un suivi du réseau des centres ouverts et opérationnels a été assuré. Une requête pour la seconde phase a été présentée aux bailleurs de fonds lors de la Consultation UNESCO/Pays-Bas.

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

CYCLE DE PROGRAMMATION

1997 – 2001

RESSOURCES FINANCIERES

Le montant global des besoins de financement de la période est de 29.533.120\$ US, dont 8.882.390 \$ US sont disponibles

DESCRIPTIF RESUME DU PROGRAMME DE PAYS

L'UNICEF en rapport avec le gouvernement a tenu en novembre 1998, la revue annuelle du programme de coopération. A la suite de cette revue, l'UNICEF et le Gouvernement ont décidé de concentrer leurs efforts sur six objectifs dont quatre prioritaires. Les objectifs prioritaires réunissent les conditions de faisabilité et de pérennisation, d'ici décembre 2000, du fait de l'existence de politiques et de stratégies claires, de la disponibilité en ressources matérielles et humaines. Pour les deux autres, non moins importants, il s'agira de créer les conditions optimales de leur réalisation au début du troisième millénaire.

Les objectifs à atteindre en décembre 2000

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ZONES DE CONCENTRATION	BENEFICIAIRES CIBLES
- Porter la couverture du PEV à 80 % et éradiquer la polio	- 80% des enfants de moins de 1 an vaccinés contre BCG, DTC3, VPO3, Rougeole et FJ - 0 cas de polio notifié - 80% des femmes en âge de procréer vaccinés VAT	52 Districts Sanitaires du pays	- Enfants de moins de 1 an - Femmes en âge de procréer
Produire 100% du sel produit au Sénégal	- 100% sel iodé - 100% des ménages consomment sel iodé	Zones de production : Fatick, Kaolack, St-Louis, Dakar et Sédhiou Zones endémiques : Kolda et Tambacouda	Populations des zones endémiques et surtout les enfants de 8-18 ans
Eradiquer la maladie du Ver de Guinée	- 0 cas ver de Guinée notifié - 0 village ayant notifié des cas - 0 cas ver de Guinée importé	Département de Bakel, Kédougou, Matam (147 villages sous surveillance)	Populations des villages sous surveillance
Porter à 70% le taux brut de scolarisation, en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles	- 70% enfants 7-12 ans scolarisés - 300.000 enfants inscrits au CI - Qualité de l'enseignement de base améliorée	20 Circonscriptions de l'Education (Louga, Kébémér, Tivaouane, Diourbel, Bambey, Thiès, Fatick, Kaolack, Nioro, Kaffrine, Mbacké, Thiaroye, Pikine/Guédiawaye, Kolda, Tambacounda, Matam, Bakel, Kédougou, Podor, Mbour)	- Enfants de 7-12 ans pour le formel - Enfants de 9-15 ans pour le non formel

Les objectifs à atteindre au début du troisième millénaire

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ZONES DE CONCENTRATION	BENEFICIAIRES CIBLES
Réduire la vulnérabilité des 400.000 enfants en situations de risques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre important d'enfants travailleurs (9-15 ans) ou en situations de risques pris en charge dans le système formel - Mesures spéciales de protection prises 	Départements de Pikine, Mbour et Fatick.	<ul style="list-style-type: none"> - handicapés, enfants vivant dans des zones de conflit, enfants travailleurs, en conflit avec la loi, enfants talibés mendiants, enfants victimes de l'exploitation sexuelle
<p>Améliorer la santé reproductive des femmes</p> <p>➤ Réduire le taux de mortalité maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de Femmes qui décèdent parmi celles qui sont admises dans un centre de SOU - Augmentation du nombre de femmes avec complications obstétricales bien traitées dans un centre de SOU augmenté 	Districts de Goudiry, Kolda, Tambacounda, Guédiawaye	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes en âge de procréer
➤ Eliminer la pratique de l'excision	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de filles 0-14 ans non excisées dans les ethnies Poular, soninké, Mandingue, bambara, diola fogni et sérère niominka - Déclaration publique de l'abandon par la totalité des villages dont les ethnies pratiquant l'excision - Loi sur l'excision mieux connue et appliquée 	Départements de Thiès, Mbour, Podor, Matam, Tambacounda, Bakel, Kédougou, Vélingara, Sédhiou, Bignona, Pikine et Kolda	<ul style="list-style-type: none"> - Filles, surtout en milieu rural ; chez les ethnies poular, soninké, Mandingue, bambara, diola fogni et sérère niominka en milieux rural et urbain
➤ Augmenter l'accès des filles adolescentes à l'éducation, à l'apprentissage, à l'information et aux services de santé appropriés, pour la prévention et la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA et la grossesse précoce	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution % jeunes ayant MST - Augmentation % jeunes ayant changé comportement sexuel - 100.000 jeunes de chaque milieu scolaire et associatif formés 	Régions de Louga, Kolda, Dakar, Tambacounda et Diourbel	<ul style="list-style-type: none"> - Adolescents (Filles et Garçons)

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

CYCLE DE PROGRAMMATION

1997 – 2001

RESSOURCES FINANCIERES

Le montant global des besoins de financement de la période est de 29.533.120\$ US, dont 8.882.390 \$ US sont disponibles

DESCRIPTIF RESUME DU PROGRAMME DE PAYS

L'UNICEF en rapport avec le gouvernement a tenu en novembre 1998, la revue annuelle du programme de coopération. A la suite de cette revue, l'UNICEF et le Gouvernement ont décidé de concentrer leurs efforts sur six objectifs dont quatre prioritaires. Les objectifs prioritaires réunissent les conditions de faisabilité et de pérennisation, d'ici décembre 2000, du fait de l'existence de politiques et de stratégies claires, de la disponibilité en ressources matérielles et humaines. Pour les deux autres, non moins importants, il s'agira de créer les conditions optimales de leur réalisation au début du troisième millénaire.

Les objectifs à atteindre en décembre 2000			
OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	ZONES DE CONCENTRATION	BENEFICIAIRES CIBLES
- Porter la couverture du PEV à 80 % et éradiquer la polio	- 80% des enfants de moins de 1 an vaccinés contre BCG, DTC3, VPO3, Rougeole et FJ - 0 cas de polio notifié - 80% des femmes en âge de procréer vaccinés VAT	52 Districts Sanitaires du pays	- Enfants de moins de 1 an - Femmes en âge de procréer
loder 100% du sel produit au Sénégal	- 100% sel iodé - 100% des ménages consomment sel iodé	Zones de production : Fatick, Kaolack, St-Louis, Dakar et Sédhiou Zones endémiques : Kolda et Tambacouda	Populations des zones endémiques et surtout les enfants de 8-18 ans
Eradiquer la maladie du Ver de Guinée	- 0 cas ver de Guinée notifié - 0 village ayant notifié des cas - 0 cas ver de Guinée importé	Département de Bakel, Kédougou, Matam (147 villages sous surveillance)	Populations des villages sous surveillance
Porter à 70% le taux brut de scolarisation, en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles	- 70% enfants 7-12 ans scolarisés - 300.000 enfants inscrits au CI - Qualité de l'enseignement de base améliorée	20 Circonscriptions de l'Education (Louga, Kébémér, Tivaouane, Diourbel, Bambey, Thiès, Fatick, Kaolack, Niore, Kaffrine, Mbacké, Thiaroye, Pikine/Guédiawaye, Kolda, Tambacounda, Matam, Bakel, Kédougou, Podor, Mbour)	- Enfants de 7-12 ans pour le formel - Enfants de 9-15 ans pour le non formel